Nations Unies S/PV.4625 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4625e séance

Mardi 16 octobre 2002, à 15 heures
New York

Président :	M. Belinga-Eboutou	(Cameroun)
Membres :	Bulgarie	M. Yakimov
	Chine	M. Jiang Jiang
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Marsh
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	Mme d'Achon
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Ramjuttun
	Mexique	Mme Arce de Jeannet
	Norvège	M. Strømmen
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Lettre datée du 10 octobre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/1132).

02-64285 (F)



La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Cambodge, de la Jamaïque, du Qatar, de Sri Lanka et du Zimbabwe, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ouch (Cambodge), M. Neil (Jamaïque), M. Al-Bader (Qatar), M. Mahendran (Sri Lanka) et M. Jokonya (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir répondu favorablement à la demande du Mouvement des pays non alignés de convoquer cette séance face à l'énorme tragédie qui semble se préparer.

La question fondamentale sur laquelle nous devons axer notre débat est de savoir si nous devons persévérer dans le respect de la primauté du droit au niveau international et considérer la question du respect par l'Iraq des paramètres du droit international, ou si nous pouvons nous permettre de laisser le champ libre à ceux dont les actions éventuelles ébranleraient le droit international, pour des intérêts étroits ou d'autres raisons, plausibles ou non.

Nous pensons que tous les États ont un intérêt et une responsabilité évidents de défendre l'intégrité de l'ordre public international, et donc, toute approche unilatérale arbitraire, en dehors du droit international et de nature à mettre en péril le système de sécurité internationale fragile et à créer un précédent destructeur avec des conséquences considérables, doit être contrecarrée. Adopter une approche unilatérale à l'égard de l'Iraq et en dehors du droit international équivaudrait à des mesures peu avisées pouvant résoudre une partie du problème, mais de nature à saper les fondements du système de sécurité internationale fondé sur la primauté du droit.

Je me réfère à ce propos à des notions telles que le « changement de régimes » et « frappes préemptives », qui sont totalement étrangères et contraires au droit international. La première va à contre-courant du droit des peuples à l'autodétermination et prive le peuple iraquien du droit de choisir ses dirigeants; et la deuxième déforme, entre autres, le sens classique du droit de légitime défense, tel qu'énoncé dans le droit international coutumier et codifié dans la Charte des Nations Unies. Nous mettons en garde chacun des membres du Conseil contre toute décision qui pourrait être interprétée, d'une façon ou d'une autre, comme soutenant, promouvant ou sanctionnant des concepts sans précédent et erronés comme ceux dont je viens de parler.

D'autre part, et à la lumière de l'évolution récente et de l'expérience désagréable des années 90, il appartient maintenant au Gouvernement iraquien d'effacer tout doute quant à son intention de permettre sans aucun obstacle des inspections de ses armements dans tout le pays. Nous demandons à l'Iraq de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une catastrophe, pour le bien de son propre peuple, de tous les peuples de la région, et pour la paix internationale et la primauté du droit.

Mon pays, en tant qu'État qui a souffert énormément au cours des années 80 de l'utilisation d'armes chimiques contre ses forces armées et sa population civile, attache une importance particulière à l'élimination des armes de destruction massive dans l'ensemble de la région. C'est pourquoi mon gouvernement lance un appel très ferme en faveur de l'application complète des résolutions du Conseil de sécurité relatives au désarmement de l'Iraq.

La décision du Gouvernement iraquien d'autoriser le retour des inspecteurs de l'ONU, décision dont la communauté internationale, y compris mon pays, s'est félicitée, était un pas nécessaire dans la bonne direction. Cette décision devrait maintenant détourner le recours hâtif à des moyens militaires et fournir à la diplomatie une occasion de donner des résultats. Elle devrait en outre ouvrir la voie à l'application pleine et entière de toutes les résolutions

du Conseil de sécurité sur l'Iraq, y compris celles relatives à la libération des prisonniers de guerre et lui interdisant de donner asile à des terroristes. Cette mise en oeuvre devrait conduire à la levée des sanctions, que la communauté internationale, y compris mon gouvernement, n'a cessé de chercher. Cette approche diplomatique, telle que nous la présentons, devrait être pleinement explorée. Si la voie diplomatique s'avérait stérile, le Conseil de sécurité, et lui seul, aurait à envisager toute autre mesure.

L'ONU devrait se voir donner la possibilité, et recevoir les moyens, d'affronter cette crise de manière efficace et en temps voulu. Toute autre approche risquerait d'accroître l'incertitude et d'entraîner une instabilité à long terme dans la région, une région qui souffre déjà de problèmes endémiques.

En tant qu'organisation universelle ayant pour tâche de maintenir la paix et la sécurité internationales, l'ONU possède la compétence juridique et la capacité intrinsèque de résoudre la crise actuelle, qui résulte des initiatives prises par les dirigeants iraquiens dans les années 80 et 90. Nous estimons que les mécanismes internationaux appropriés et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité fournissent la base juridique nécessaire à une action internationale visant à garantir que l'Iraq cesse de constituer une menace à la stabilité régionale et à la sécurité de ses voisins.

De plus, le Conseil est à même d'adopter toute procédure nouvelle ou réaliste qu'il pourrait juger nécessaire pour assurer l'application complète et sans heurt du processus de désarmement. Ma délégation juge également fort important que le Conseil présente face à cette crise un front uni si l'on veut parvenir à une solution durable et viable. Il ne fait aucun doute que la volonté unie de la communauté internationale, qui s'exprimera tôt ou tard à travers le Conseil, constituera la meilleure garantie d'aboutissement de ce processus. En conséquence, toute pensée d'entreprendre une action unilatérale ne pourrait qu'attiser encore les soupçons quant à l'existence possible d'un plan secret allant au-delà du désarmement de l'Iraq, alourdissant et compliquant ainsi davantage la situation au Moyen-Orient.

Attaquer l'Iraq et causer ainsi des souffrances énormes et prévisibles au peuple iraquien ne ferait inévitablement qu'alimenter encore plus le ressentiment, partout et pas seulement en Iraq. Cela sèmerait les graines d'une nouvelle haine qui alimentera l'instabilité pour de longues années. Cette situation dangereuse est exacerbée par l'immunité et l'impunité assurées à Israël, et ce malgré des actes du même ordre, voire plus graves encore que ceux dont l'Iraq est accusé. Ces actes comprennent le non-respect et même le rejet pur et simple d'un grand nombre de résolutions du Conseil de sécurité; la recherche, voire la possession, d'armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires; et la pratique, voire une politique déclarée, de terrorisme d'État. Les idéologues dont les relations très étroites avec Israël sont connues de tous et qui s'efforcent d'atteindre leurs propres objectifs et veulent refaçonner le monde à leur propre image, devraient comprendre au préalable qu'eux, et eux seuls, seront responsables de toute conséquence négative éventuelle.

Nous pensons qu'un accès sans entrave des inspecteurs sur le territoire iraquien et la reprise de leurs activités le plus rapidement possible seront la prochaine étape cruciale propre à faire taire les tambours de la guerre. En dernier lieu, un règlement final et pacifique de cette crise renforcera la primauté du droit au niveau international et démontrera la capacité des Nations Unies et de la diplomatie multilatérale de désamorcer les différends et les situations de crise. Il est clair qu'un tel résultat, accompagné de l'engagement réel du Gouvernement iraquien de vivre en paix avec ses voisins, servira grandement la cause de la paix et de la stabilité dans notre région.

Pour terminer, je voudrais citer le Secrétaire général, M. Kofi Annan qui, ouvrant le débat général de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, a sagement donné le ton en réaffirmant l'indispensable nécessité et la pertinence durable du multilatéralisme et des institutions multilatérales dans les efforts menés pour maintenir la paix et la sécurité internationales et préserver la liberté de tous. Il a aussi réaffirmé que tout gouvernement qui est résolu à respecter la primauté du droit au niveau national doit l'être également à respecter la primauté du droit au-delà de ses frontières.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'aimerais saisir cette occasion pour vous remercier,

Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public qui porte sur une question d'importance exceptionnelle. Le débat sur l'Iraq figure sur la liste d'attente des Nations Unies depuis quelque temps déjà. Nous sommes convaincus qu'en ce moment, il est nécessaire d'entendre les points de vue des États Membres avant que le Conseil n'adopte une nouvelle résolution sur l'Iraq qui pourrait bien avoir un impact direct sur le rôle futur de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Ukraine se félicite de l'accord intervenu à Vienne le 1er octobre 2002 entre le Gouvernement iraquien, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au sujet des dispositions pratiques pour la reprise des inspections internationales en Iraq. Nous jugeons prometteuses les assurances données par le Gouvernement iraquien que les inspecteurs des Nations Unies bénéficieraient d'un accès totalement libre à tous les sites. Nous estimons qu'il s'agit d'une nouvelle étape vers le plein respect par l'Iraq des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Ukraine estime que la communauté internationale devrait pleinement utiliser toutes les possibilités qu'offre cette décision pour vérifier si l'Iraq respecte les résolutions du Conseil de sécurité, surtout celles portant sur la mise au point des armes de destruction massive. C'est pourquoi nous exhortons les inspecteurs à retourner en Iraq sans plus tarder, et l'Iraq à prendre les dispositions voulues par la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et par l'AIEA afin qu'elles puissent procéder à leurs travaux, et à coopérer étroitement avec les inspecteurs internationaux. À cet égard, l'Ukraine est prête à fournir toute l'aide et tout l'appui nécessaires, y compris en envoyant des experts ukrainiens à la COCOVINU pour ses travaux en Iraq.

Nous sommes pleinement confiants que les inspecteurs de l'ONU s'acquitteront de leur tâche avec un professionnalisme sans faille, dans le respect de leur mandat. Les résultats des inspections devraient jouer un rôle définitif dans l'élaboration de nouvelles mesures prises par l'ONU concernant l'Iraq.

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité en 2000 et en 2001, l'Ukraine avait déjà à l'époque demandé au Gouvernement iraquien de respecter strictement ses engagements au titre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, surtout celles relatives au désarmement qui continuent d'être la principale condition à remplir avant la levée des sanctions du Conseil.

Il importe de trouver une solution pacifique à la crise iraquienne, qui permette de préserver l'autorité et la crédibilité de l'ONU et le droit international, ainsi que l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, et la paix et la stabilité de la région. Cela devrait être au coeur de la décision du Conseil sur l'Iraq.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'Ukraine est favorable à ce que l'on continue de déployer des efforts afin d'envisager tous les moyens pacifiques qui permettront de régler la situation et d'éviter la guerre qui ne ferait qu'engendrer de nouvelles souffrances, surtout pour le peuple iraquien.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter en tant que bon ami et vous dire que c'est un plaisir que de vous voir présider le Conseil de sécurité. Je voudrais également vous remercier d'avoir répondu à la demande du Mouvement des non-alignés d'organiser cette séance publique, afin que nous, Membres de l'ONU et de la communauté internationale, qui avons chargé le Conseil de sécurité de travailler en notre nom, puissions avoir l'occasion d'exprimer nos vues.

Je voudrais souligner d'emblée que la question qui est à l'examen aujourd'hui ne concerne pas l'Iraq et le Koweït, mais tout autre. La question de la situation entre l'Iraq et le Koweït a été débattue au Sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu à Beyrouth. Des solutions ont été trouvées, et nous les entérinons. En fait, nous sommes en train d'examiner la relation entre les États-Unis d'Amérique, l'Iraq et l'ensemble de la région.

L'Iraq n'a aucun problème avec le Conseil de sécurité ou avec l'Organisation des Nations Unies. Le véritable problème est entre les États-Unis et l'Iraq et la région dans son ensemble. Voilà une réalité que l'on ne peut ignorer.

Quelle est l'essence même du problème? L'Iraq a informé le Secrétariat ainsi que le Conseil de sécurité qu'il accueille favorablement les inspecteurs de l'ONU et que ces derniers peuvent venir inspecter tout ce qu'ils veulent. Maintenant, qui est-ce qui empêche les équipes d'inspection de s'atteler à leur tâche? Est-ce l'Iraq? Nous nous trouvons face à des contradictions étranges.

Ceux qui empêchaient que les inspecteurs se rendent en Iraq sont ceux qui souhaitent à présent que les équipes d'inspection aillent en Iraq sans plus tarder. Ceux qui voulaient que les équipes d'inspection puissent travailler le plus rapidement possible sont ceux-là mêmes qui empêchent les inspecteurs de le faire en Iraq. Tout cela est vraiment bizarre. L'Iraq n'a jamais renvoyé les équipes d'inspection d'Iraq. Les équipes d'inspection ont passé sept ans et sept mois sur le terrain et elles ont inspecté tout le pays, mais l'Iraq ne les a jamais renvoyées. Le Conseil ne leur a pas demandé de quitter l'Iraq. Qui a fait en sorte que les inspecteurs quittent l'Iraq? C'est une question importante. Alors pourquoi feindre de l'ignorer?

L'on a dit que l'Iraq possède des armes de destruction massive, chose qu'il nie. L'on a dit que l'Iraq les a mises au point en l'absence des équipes d'inspection, mais l'Iraq a affirmé qu'il acceptait leur retour. L'on a dit que l'Iraq posait des obstacles et des conditions, alors que l'Iraq a levé tous les obstacles et toutes les conditions qui empêcheraient les inspecteurs de s'acquitter de la tâche.

Il ne s'agit pas d'armes de destruction massive, de les inspecter ou de les détruire. Tel n'est pas l'objectif. Le véritable objectif est complètement différent. Il a été dit que l'Iraq coopère avec les terroristes. L'Iraq a nié cela, disant qu'il n'a aucun lien avec des organisations terroristes, et l'autre partie n'a pu présenter aucune preuve pour démontrer l'existence d'un tel lien.

Nous nous opposons au terrorisme et à tous les terroristes, mais nous refusons que l'on lutte contre le terrorisme par le terrorisme. La communauté internationale a décidé de lutter contre le terrorisme, mais pas de se livrer à des actes de terrorisme.

L'Iraq a accepté toutes les conditions qu'on lui a imposées. La chose la plus étrange est que ceux qui sont responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales appellent à la guerre et la préparent, alors que ceux que l'on a accusé de violer la paix et la sécurité internationales appellent au dialogue, à la paix, à la stabilité et aux négociations. Ceux qui ont déclaré qu'ils étaient en faveur de la liberté sont également ceux qui appellent à la guerre, alors que ceux qui sont accusés d'être les ennemis de la liberté appellent à la paix. Nous vivons dans un monde de contradictions.

Quel est l'objectif ultime? Le Conseil assume une responsabilité majeure. Si un acte d'agression est perpétré contre l'Iraq, le Conseil doit être tout à fait conscient de la menace grave qui pèserait sur la paix et la sécurité internationales. Pourquoi demandons-nous au peuple iraquien d'accepter que sa dignité soit ainsi insultée? L'objectif est-il de trouver et de détruire des armes de destruction massive ou de détruire la dignité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du peuple iraquien? Que sont devenus les droits de l'homme, pourtant si souvent invoqués par certains qui disent les défendre? Le peuple iraquien n'est-il pas constitué d'êtres humains dont la dignité, l'indépendance et l'intégrité territoriale doivent être préservées? Le peuple iraquien ne jouit-il pas de ces droits?

Ce qui se prépare est une tentative pour contrôler toute une région et transformer l'Iraq en base permanente pour la présence désireuse de le contrôler. Nous ne sommes plus dupes de toutes ces allégations. Nous ne sommes pas des enfants; nous ne sommes pas nés d'hier. La solution repose sur la reprise immédiate des travaux des inspecteurs. Il n'y a aucun obstacle ou aucune condition à cette reprise, à moins que la dignité, l'humanité et l'indépendance du peuple iraquien ne soient considérées comme tels. Il faut réfuter cela. Nous devons tous rejeter individuellement ce qui pourrait arriver aux autres et que nous n'accepterions pas pour nous-mêmes. Nous devons faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils nous fassent.

Toutes les armes de destruction massive doivent être détruites, non seulement en Iraq, mais dans tous les pays du monde et par ceux qui les possèdent. Pourquoi pas? Pourquoi ne pouvons-nous pas vivre dans un monde exempt de toutes ces armes – pas seulement les armes de destruction massive, mais toutes les armes. Que chacun commence par son propre pays. Pourquoi viser uniquement l'Iraq? Si nous souhaitons réellement vivre dans un monde libéré de tous types de menaces, nous devons tomber d'accord sur l'élimination de toutes les armes de destruction massive et autres, notamment les armes classiques.

Entamons un dialogue. Utilisons le don que Dieu a donné à l'humanité : l'esprit et la parole. Les êtres humains doivent utiliser leur intelligence et leur langue pour résoudre leurs problèmes. Ceux qui utilisent la force brute ne sont que des animaux qui n'ont pas reçu la grâce divine. Pourquoi devrions-nous faire du monde une jungle? Pourquoi ne pas avoir recours au dialogue? Pourquoi évitons-nous le dialogue? Pourquoi refusons-nous de négocier? Pourquoi avons-nous recours aux missiles et aux avions de combat? Pourquoi avons-nous recours aux bombes? Les bombes sont-elles des solutions à nos problèmes? Non, les bombes sont à l'origine de nos problèmes. Peuvent-elles apporter la paix et la stabilité dans le monde? Jamais. Elles sont contre-productives et n'aboutissent qu'aux résultats opposés. Tout peuple qui subit des agressions a le droit de se défendre en ayant recours à tous les moyens à sa disposition. Les êtres humains eux-mêmes, par les moyens les plus simples, se transformeront en armes de destruction massive. Étant donné qu'ils sont déjà morts, leur mort dans un acte de légitime défense leur apportera au moins la dignité.

C'est la direction vers laquelle on pousse actuellement l'Iraq. Les Iraquiens sont un peuple fier et courageux. Ils sauront bien se défendre. Nous pensons que ce que nous avons lu dans les journaux sur les projets de résolution dont est saisi le Conseil ne présage rien de bon. Cela ne nous incite pas à l'optimisme. Les 10 membres non permanents n'ont pas eu leur mot à dire en ce qui concerne ces projets de résolution. En d'autres termes, ils ont le même statut que nous – ce sont de simples spectateurs. C'est regrettable et cela ne saurait continuer. Ils sont ici pour représenter la majeure partie du monde.

Nous tenons à dire, en passant, que nous apprécions les positions de la Chine, de la Russie et de la France. Ces pays ont prouvé leur attachement à la paix et à la sécurité internationales et leur vif désir de ne pas mettre le monde en péril. Il est tout à fait incroyable que le Conseil continue d'être pris en otage. Je suggère par conséquent aux 10 membres non permanents de soumettre chaque nouveau projet de résolution aux groupes régionaux qui les ont nommés, afin de s'assurer de leurs positions et de les exprimer ici. C'est la seule manière de représenter au Conseil la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies.

En l'état actuel des choses, nous ne sommes que des suppléments, de simples spectateurs. Cela est incroyable. Où est la démocratie évoquée par certains? Quelle type de démocratie ressort-il des travaux du Conseil? Est-ce cela la démocratie? L'Organisation des Nations Unies n'a pas le droit d'y participer. Les 10 membres non permanents ne sont pas admis à participer et les trois autres se contentent de se disputer. Quel travail le Conseil fait-il au nom de la communauté internationale? On ne tient pas compte de la communauté internationale. Vers où mène-t-on le monde? C'est ainsi qu'on engendre le fanatisme. J'ai déjà dit, dans une déclaration que j'ai faite devant le Conseil, que si les insultes et l'humiliation des peuples arabe et musulman se poursuivent, elles créeront une atmosphère tout à fait propice aux groupes fanatiques et aux groupes extrémistes du monde arabe et musulman. Je l'ai dit ici lors d'une précédente intervention, et je vous invite à relire ce que j'avais dit à l'époque.

Aujourd'hui, compte tenu des menaces qui pèsent sur la région, le Conseil légitime les groupes les plus redoutables et les plus fanatiques de tous. Les masses vont considérer ces mouvements et ces groupes comme des expressions de leur volonté et elles vont les appuyer. Je n'exclus pas du tout que la prochaine phase que connaîtra le monde arabe sera sous la direction des groupes extrémistes islamiques, et je l'ai déjà dit ici.

Ce sont ces groupes qui vont détenir le pouvoir parce que les régimes arabes officiels ont perdu leur légitimité. J'ai déjà dit au Conseil que ces régimes arabes n'ont même plus une feuille de vigne pour se couvrir.

Les extrémistes sont prêts et les masses arabes opprimées seront à leurs côtés et derrière eux et elles suivront leurs instructions. Nous verrons alors ce qui se passera dans le monde. Pourquoi ne pas avoir recours à notre raison et à notre intelligence? Pourquoi ne pas avoir recours au dialogue? Pourquoi nous en remettons-nous au dialogue des chars, des missiles et des bombes? Pourquoi?

Pourquoi avoir recours à la poudre à canon, cette invention mortelle et destructive? Je lance un appel au Conseil pour qu'il n'adopte pas de résolution qui porterait atteinte à la dignité du peuple iraquien ou violerait les droits de l'homme en Iraq. L'Iraq vous a invités à revenir. Revenez s'il vous plaît. Même les palais vous sont ouverts. Le pays tout entier vous est ouvert. Venez donc. Que voulez-vous de plus de l'Iraq?

Si vous adoptez une résolution – et il n'est nul besoin d'en adopter une nouvelle. Les résolutions dont vous disposez sont suffisantes et n'empêchent pas les inspecteurs de s'acquitter de leur tâche. L'Iraq leur a offert son appui. Mais si vous adoptez une résolution, n'incluez rien qui serait imposé par des pressions économiques et politiques, par des coups de fil à vos capitales ou par des réunions avec les ambassadeurs dans les capitales respectives. Les membres du Conseil ne sont pas ici en train de représenter uniquement leurs pays. Retournez dans les circonscriptions et dans les groupes régionaux qui vous ont nommés. Ces groupes régionaux vous indiqueront la position que vous pourrez exprimer ici.

Le monde arabe n'en peut plus. Ce qui se passe en Palestine est insupportable. Le Conseil n'a rien pu faire. Il est resté paralysé, et ses résolutions sont restées paralysées. Mais lorsqu'il s'agit d'un pays arabe ou d'un pays islamique le Conseil se réunit en pleine nuit et pendant le week-end.

Ce qui s'est passé dans notre région et à l'extérieur de notre région au cours de ces derniers jours est une sonnette d'alarme. Nous nous opposons fermement à de tels actes. Si les gens sentent qu'il y a un danger, leurs réactions ne seront pas organisées. Ils n'agiront pas en groupes. Il y aura des actes individuels que l'on ne pourra pas prévoir et dont on ne pourra pas retrouver les auteurs, parce qu'il s'agira simplement d'actes individuels.

Je recommande donc au Conseil d'assumer sa responsabilité et son rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je recommande au Conseil de demander le retour immédiat des inspecteurs afin qu'ils reprennent leur travail. Il ne sera alors plus nécessaire de trouver un prétexte pour attaquer l'Iraq. L'Iraq a subi suffisamment d'attaques. Il y a au moins 1,7 million de citoyens iraquiens qui sont morts. Même leur nourriture, leurs rations de riz et de blé doivent être approuvées par un comité ici. Que faut-il de plus au Conseil? Que lui faut-il encore? Même les médicaments doivent être approuvés par un comité qui a été formé dans ce but. Que demande-t-on de plus à l'Iraq? L'Iraq n'a même pas renvoyé ces inspecteurs. Posez la question de savoir qui les a renvoyés et les a obligés à partir. Comment peut-on dire que l'Iraq est responsable de chaque erreur qui a été commise?

Je lance donc un appel aux membres du Conseil pour qu'ils prennent une position honorable à la face du monde, mais aussi aux yeux de Dieu au jour du jugement dernier, car nous aurons tous des comptes en rendre en tant qu'individus et non pas en tant que peuples ou en tant que gouvernements.

Je voudrais réaffirmer notre solidarité avec l'Iraq. À ce propos, je voudrais réaffirmer que le dirigeant de mon pays, le colonel Muammar Kadhafi, a oeuvré au cours des deux derniers mois et même plus, avec ses frères à Bagdad. Il a été en contact au plus haut niveau avec le Royaume-Uni. Il m'a également chargé de transmettre un message au Secrétaire général. J'ai également transmis un message de sa part au Président George Bush. Il a fait pression sur ses frères en Iraq pour qu'ils acceptent le retour des inspecteurs et n'y mettent pas d'entraves.

Nous remercions nos frères iraquiens d'avoir répondu positivement. Nous espérons que les mesures positives qui ont été prises par l'Iraq seront suivies d'autres mesures positives. Nous espérons que le Conseil traitera l'Iraq de la même manière que l'Iraq a traité le Conseil et à faire sa déclaration.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Yaya Mahmassani. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Mahmassani (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous vous souhaitons plein succès dans cette tâche importante. Je profite également de cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Tafrov de la manière très avisée dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le 16 septembre 2002, à la suite des efforts inlassables déployés par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amr Moussa, l'Iraq a accepté le retour sans restrictions ni conditions des inspecteurs de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU). Cette mesure a été accueillie avec satisfaction par la communauté internationale.

Ensuite, un accord a été conclu entre l'Iraq et le Président exécutif de la COCOVINU à Vienne, sur les arrangements relatifs au retour des inspecteurs. Les

marchés mondiaux ont poussé un soupir de soulagement, et l'indice Dow Jones a gagné 1 milliard de dollars en une minute. Mais ce soulagement a été de courte durée car certains pays ont demandé que les inspecteurs ne retournent pas en Iraq jusqu'à ce qu'un nouveau projet de résolution soit élaboré.

L'Iraq a déclaré n'être en possession d'aucune arme de destruction massive et être déterminé à appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous croyons que la situation actuelle nécessite le retour des inspecteurs en Iraq aussi rapidement que possible, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de pouvoir s'acquitter de leurs tâches et d'en faire rapport au Conseil de sécurité pour que ce dernier lève les sanctions contre l'Iraq. Aucune raison ne justifie le report des activités du Conseil, et il n'y a aucune raison de préjuger des résultats du travail des inspecteurs et de préparer la guerre.

Nous voudrions rappeler que l'Article 2 de la Charte dispose que les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État.

Les 27 et 28 mars 2002, la Ligue des États arabes a, au Sommet de Beyrouth, complètement rejeté toute frappe contre l'Iraq ou toute menace contre la sûreté et la sécurité de tout pays arabe. Nous avons demandé que les sanctions contre l'Iraq soient levées et avons appelé au respect de l'intégrité territoriale et de la sécurité de ce pays. Nous nous sommes également félicités de la réaffirmation faite par l'Iraq de l'appel du Conseil en faveur de l'indépendance et de la souveraineté du Koweït, et nous avons demandé que soient appliquées les résolutions de la légitimité internationale et que soient adoptées des politiques de bonnes intentions.

Il est également demandé dans la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité que toute la région du Moyen-Orient soit exempte d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. Israël a refusé de s'y soumettre, et c'est le seul État de la région doté d'armes nucléaires. Il dispose de stocks importants d'armes nucléaires, ainsi que d'armes biologiques et chimiques de destruction massive, et est capable de frapper n'importe quelle région du monde arabe.

Pourquoi le Conseil de sécurité n'adopte-t-il pas une résolution contraignant Israël à démanteler ses armes de destruction massive? Pourquoi deux poids deux mesures? L'Article 25 de la Charte indique que les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte. Toutes les résolutions du Conseil doivent être appliquées. Israël en a violé des dizaines dans le conflit qui l'oppose à la partie arabe. Pourquoi le Conseil de sécurité n'adopte-t-il pas une résolution contraignant Israël à appliquer ses résolutions?

Il y a peu, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré que chaque fois qu'il tient un point de presse, on l'interroge sur cette politique de deux poids deux mesures. Le magazine *The Economist* s'est intéressé à la question dans son dernier numéro du 12 octobre 2002.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Cette question n'est plus posée par les Arabes seulement. "Pas de guerre contre l'Iraq, Libérez la Palestine" sont devenus des slogans des manifestants pacifistes en Europe et en Amérique. Les deux conflits sont devenus si liés dans l'esprit de l'opinion publique que les politiciens occidentaux ne peuvent y passer outre. Quand, la semaine dernière, il a tenté de convaincre le parti travailliste d'appuyer des mesures contre l'Iraq, Tony Blair, le Premier Ministre britannique, a été surtout ovationné quand il a dit que les résolutions de l'ONU devraient s'appliquer à la Palestine autant qu'à l'Iraq. »

(*l'orateur reprend en arabe*)

Nous sommes vivement préoccupés devant la possibilité croissante d'une guerre contre un pays arabe. Un nuage sombre et menaçant se profile à l'horizon. Il menace la région tout entière, ainsi que sa paix et sa sécurité. Nous demandons le retour rapide des inspecteurs de la COCOVINU en Iraq afin qu'ils s'acquittent de leur tâche pour que la région et le monde entier puissent être tranquillisés. Nous rejetons totalement toute guerre contre un pays arabe. L'imposition d'un autre conflit militaire au Moyen-Orient sera une grave erreur qu'il sera fort difficile de contenir ou de contrôler. La guerre contre l'Iraq ouvrirait une boîte de Pandore : la violence et la guerre civile s'abattraient sur l'ensemble du pays. Le pays serait fragmenté et toute la région en souffrirait, une

région où règne déjà une grande colère face à l'occupation israélienne et à la préparation d'une nouvelle attaque militaire contre un autre État frère.

La guerre contre l'Iraq réduira à néant le nouvel ordre mondial, la Charte des Nations Unies et le droit international. Elle exposera des États, en particulier ceux du Sud, au danger d'une attaque présentée comme une mesure préventive, ce qui nous ramènera à l'époque de la Société des Nations.

Défendre la Charte des Nations Unies, la légitimité internationale et la solidarité et l'unité de la communauté internationale est la seule façon de faire face à la crise du XXIe siècle, de maintenir la paix et la sécurité internationales et de « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Le Président : Je remercie l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Thaïlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kasemsarn (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux autres distingués représentants pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et, par votre entremise, d'exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur de la Bulgarie, M. Tafrov, pour la façon dont il a mené les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

La Thaïlande se félicite de la convocation de cette séance publique au Conseil de sécurité sur la situation entre l'Iraq et le Koweït, situation extrêmement préoccupante pour la communauté internationale. Quelle que soit la décision que prendra le Conseil, celle-ci aura une incidence directe sur la paix et la sécurité internationales et, en fin de compte, nous touchera tous. Il est donc d'une importance vitale que l'ensemble des Membres de l'ONU soient pleinement engagés dans ce processus.

En cette ère de mondialisation, où les crises survenant dans une région auront inévitablement des incidences aux quatre coins du monde, le multilatéralisme et les institutions multilatérales restent le meilleur espoir de l'humanité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Étant l'organisation internationale la plus universelle, l'ONU symbolise notre confiance et notre foi dans le multilatéralisme. Elle demeure le cadre le plus approprié pour le règlement pacifique des crises par des moyens diplomatiques. Si l'ONU veut rester pertinente, les voix de ses Membres doivent être entendues et respectées.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les parties concernées d'avoir recours à cette Organisation pour tenter de résoudre, de façon pacifique, l'escalade de la crise concernant l'Iraq. Pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive et préparer la voie à leur réduction et à leur élimination éventuelle, nous devons tous respecter le régime multilatéral.

À cet égard, nous saluons l'annonce faite par l'Iraq selon laquelle le pays est prêt à recevoir les inspecteurs de l'ONU sans condition, mais nous rappelons fermement à l'Iraq qu'il a la responsabilité et l'obligation de respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sans condition et sans réserve. Cela inclut notamment de fournir un accès immédiat sans condition et sans limite aux inspecteurs de l'ONU, comme l'exigent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous considérons comme une évolution positive les discussions récentes et fructueuses qui ont eu lieu à Vienne entre l'Iraq et la Commission spéciale, et la correspondance récente entre les autorités iraquiennes et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous espérons que ce dialogue règlera toutes les questions demeurées en suspens, préparant la voie au retour des inspecteurs de l'ONU en Iraq.

L'escalade des tensions actuelle, si elle n'est pas maîtrisée, ne peut que causer plus de mal que de bien à la situation au Moyen-Orient ainsi qu'à la paix et de la stabilité internationales. Cela aura également des conséquences néfastes pour l'économie mondiale à un moment où de nombreuses économies luttent pour se relever des crises financières, sinon pour se remettre de récessions. Le fait que de nombreuses économies du Moyen-Orient dépendent du commerce, de l'investissement et de l'approvisionnement en ressources naturelles, notamment le pétrole, signifie que toute instabilité ou tout déclenchement d'une offensive militaire dans la région pourrait avoir des incidences très négatives sur la vie et sur le bien-être des peuples du monde entier. Le processus de relance

économique des pays en développement peut être ralenti, voire inversé. C'est une situation dans laquelle nul ne saurait être gagnant.

En outre, l'une des conséquences atroces du déclenchement des opérations militaires est leur effet dévastateur sur les innocents et les enfants. Nous réitérons donc notre appel à l'Iraq pour qu'il respecte sans aucune réserve ni condition toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité tiendra compte des vues exprimées au cours de la présente séance publique pour déterminer la voie la plus appropriée permettant de régler, d'une façon pacifique, toutes les questions en suspens et toutes les menaces à la paix et à la sécurité.

Le Président : Je remercie le représentant de la Thaïlande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se félicite de l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur une question que nous considérons d'une importance particulière – le non-respect par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité.

On s'est beaucoup interrogé sur ce qui a poussé la communauté internationale à poursuivre si vigoureusement cette question ces derniers mois. Toutes sortes de théories faisant état d'une conspiration ont été émises.

Mais soyons parfaitement clairs. Cette question ne concerne rien d'autre que le non-respect continu par l'Iraq de ses engagements à l'égard de la communauté internationale, tels qu'énoncés dans neuf résolutions au moins du Conseil de sécurité.

Il y a presque 12 ans, la communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, a agi résolument pour chasser l'Iraq du Koweït. À la suite du conflit, le Conseil de sécurité a fixé une nouvelle fois, en termes clairs et non ambigus, ce que le Gouvernement de l'Iraq devait faire pour garantir qu'il ne pourrait plus représenter une menace pour ses voisins ou la sécurité mondiale.

Pendant plus de 10 ans, l'Iraq a refusé de respecter presque toutes ses obligations – qui avaient été convenues par le Conseil de sécurité en vertu des dispositions obligatoires de la Charte des Nations Unies. À ce jour, le Gouvernement iraquien ne s'est pas acquitté de 23 des 27 obligations énoncées dans 9 résolutions du Conseil de sécurité.

On demande : pourquoi l'Iraq? La réponse est simple.

L'Iraq représente aujourd'hui un danger pour la sécurité internationale, car il a cherché à acquérir des armes de destruction massive et il a la réputation établie de les avoir utilisées contre ses voisins et, de fait, contre son propre peuple.

Le mépris affiché par l'Iraq pour la volonté internationale collective menace les fondements mêmes de notre système de sécurité collective. Il menace le régime mondial de non-prolifération que tant de pays, y compris le mien, ont travaillé si durement à instaurer.

Si l'Iraq est autorisé à violer tant la volonté de l'ONU que les engagements énoncés dans les instruments clefs relatifs au contrôle des armements, cela portera gravement atteinte au système international. Cela encouragera la prolifération des armes de destruction massive par d'autres pays et dans d'autres régions. Cela encouragera certains à s'imaginer que les obligations contractées au titre des traités – tels que celles contractés par l'Iraq au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction – peuvent être impunément bafouées.

Il serait bon de porter un instant l'attention sur ce que ces résolutions du Conseil de sécurité exigent du Gouvernement de Saddam Hussein.

Les exigences présentées par le Conseil de sécurité à l'Iraq, telles qu'énoncées dans la résolution 687 (1991), ont été acceptées par l'Iraq en 1991. Pendant presque 12 ans, le Gouvernement iraquien a été prié de se débarrasser de ses armes de destruction massive, de présenter une comptabilité précise et complète de ses programmes d'armes de destruction massive et de coopérer avec les institutions des Nations Unies qui cherchent à inspecter et à surveiller ses installations d'armes de destruction massive. Pendant presque 12 ans, l'Iraq a refusé.

La communauté internationale a de très bonnes raisons d'insister auprès de l'Iraq sur cette question. En

dépit des obstructions et des subterfuges continus de la part de l'Iraq et – soyons francs – d'une pure et simple tromperie, la Commission spéciale des Nations Unies a pu découvrir et détruire les éléments d'un vaste programme iraquien visant à acquérir tout un ensemble d'armes de destruction massive : nucléaires, chimiques et biologiques, et leurs vecteurs.

Mais la tâche de la Commission spéciale n'est jamais achevée. Comme la Commission spéciale l'a annoncé au Conseil de sécurité au début de 1999, les affirmations de l'Iraq selon lesquelles il avait détruit toutes ses armes chimiques et biologiques ne pouvaient être vérifiées. À la fin de 1998, la Commission spéciale avait conclu que l'Iraq possédait une capacité résiduelle et illégale de missiles à longue portée, un stock important de munitions chimiques, la capacité d'en fabriquer davantage – y compris le VX – et de produire des armes biologiques.

Depuis 1998, la communauté internationale n'a eu la possibilité ni de procéder à des inspections, ni de poursuivre le contrôle des programmes d'armes de destruction massive de l'Iraq. Pendant quatre ans, l'ONU a essayé en vain de résoudre cette impasse – quatre ans pendant lesquels, comme l'ont mis en évidence les informations fournies au Conseil de sécurité par des États Membres tels que le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres, l'Iraq a profité de l'occasion offerte par l'absence d'inspections et de surveillance par l'ONU pour accélérer ses programmes d'armes de destruction massive.

L'Australie est convaincue que les ambitions du Gouvernement iraquien d'acquérir des armes de destruction massive sont inchangées. L'Australie est convaincue que l'Iraq a constamment essayé d'acheter des équipements, du matériel et des technologies pour ses programmes d'armes de destruction massive; qu'il a travaillé à accroître ses capacités en armes chimiques et biologiques ces quatre dernières années; qu'il a travaillé à accroître la portée de ses missiles balistiques; et qu'il continue à travailler à l'enrichissement de son uranium et à la mise au point d'armes pour se doter d'un engin nucléaire.

Nous reconnaissons que certains membres de la famille des Nations Unies ont un point de vue différent. Mais peu – en fait aucun, je pense – pourraient nier que nos préoccupations s'agissant des ambitions de l'Iraq en matière d'armes de destruction massive sont fondées, que nos craintes que l'Iraq ait utilisé des armes de destruction massive autrefois et pourrait de nouveau les utiliser ne sont pas déraisonnables et que, suite aux événements du 11 septembre et, je le dis avec la plus profonde tristesse, aux événements du 12 octobre à Bali, la communauté internationale doit s'attaquer diligemment aux menaces à la sécurité internationale, sous peine de faire face à des conséquences catastrophiques.

Il y a un seul moyen de mettre fin au débat, et c'est que l'Iraq accepte de faire ce qu'il refuse de faire depuis quatre ans. Le Gouvernement iraquien est en mesure de régler ce problème de façon pacifique. Il doit faire une déclaration complète, finale et franche de ses stocks d'armes de destruction massive; accorder aux inspecteurs de l'ONU un accès complet, sans conditions et sans entraves; et fournir un mécanisme permanent de surveillance et de vérification pour montrer qu'il a abandonné une fois pour toutes ses armes de destruction massive.

Mais si l'Iraq est en mesure d'y mettre un terme une fois pour toutes, la communauté internationale a aussi une responsabilité en la matière. Ces derniers mois nous avons, au moins en surface, constaté un changement dans l'approche de l'Iraq concernant les inspections – un changement, bien sûr, qu'il faudra vérifier. L'Australie félicite vivement les hauts fonctionnaires de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des mesures pratiques adoptées pour la reprise des inspections. Mais ce changement n'a pu intervenir qu'à la suite de pressions internationales concertées, car le Gouvernement iraquien commence enfin à comprendre les conséquences imminentes de ce non-respect permanent.

Il ne faut pas maintenant, comme nous disons en Australie, « laisser tomber la balle ». Les membres du Conseil de sécurité ont une responsabilité fondamentale qui est de s'assurer que la pression récemment exercée par la communauté internationale sur l'Iraq ne l'a pas été en pure perte. Nous exhortons le Conseil à adopter une nouvelle et ferme résolution qui fournisse la base la plus solide possible à des inspections sans conditions et sans entraves en Iraq. Car c'est uniquement grâce à ces inspections que la communauté internationale pourra être totalement certaine que l'Iraq ne pose plus une menace à la

sécurité internationale, et que cette épopée de plus de 12 ans peut prendre fin.

L'Australie considère que l'ONU a été patiente. Elle s'est attelée à satisfaire les préoccupations de l'Iraq concernant l'organe d'inspection précédent, la Commission spéciale des Nations Unies, en créant un organe nouveau et dont le mandat est plus ciblé, la COCOVINU. Le Secrétaire général n'a pas lésiné sur ses efforts pour encourager l'Iraq à respecter les résolutions du Conseil de sécurité, mais nous ne pouvons pas permettre à l'Iraq de les torpiller sans fin.

L'Australie est prête à faire ce que l'on attendra d'elle. Nous sommes fiers d'avoir contribué aux activités de désarmement et de non-prolifération. Cent dix Australiens environ ont servi dans le cadre de la Commission de contrôle – nous avons occupé le quatrième rang par ordre d'importance des effectifs fournis. Des Australiens ont été formés en tant qu'inspecteurs par la COCOVINU, et l'Australie est prête à participer à la reprise des inspections des armements par l'AIEA. J'espère que les Australiens apporteront encore une contribution substantielle au démantèlement des programmes d'armes de destruction massive de l'Iraq.

On nous demande pourquoi il faut agir à l'encontre de l'Iraq maintenant. Qu'est-ce qui a changé, et qu'est-ce qui n'a pas changé? À la suite du 11 septembre, évidemment, tout a changé. S'il nous fallait encore davantage pour convaincre, il suffirait de penser aux terribles événements survenus à Bali le 12 octobre – tragédie qui a frappé mon pays au coeur. S'il est une chose que le 11 septembre et le 12 octobre soulignent, c'est que l'on ne peut laisser les menaces à la sécurité internationale sans réponse.

Il est vrai aussi que rien n'a changé. Pendant quatre ans nous avons débattu de ce qu'il fallait faire à propos de l'Iraq, et rien n'a été fait. Pouvons-nous laisser cette situation se perpétuer indéfiniment? Pouvons-nous nous permettre de laisser les provocations iraquiennes ne susciter qu'une indifférence grandissante? Quel message cela lancerait-il à ceux qui, dans la communauté internationale, sont prêts à défier le droit international? Que, s'ils insistent assez longtemps, la communauté internationale finira par abandonner la partie?

Le risque que présente l'inaction est réel. C'est le risque qu'un Gouvernement iraquien, qui n'a montré aucun scrupule à utiliser des armes de destruction massive par le passé, soit de nouveau en mesure de menacer ses voisins et le monde, mais cette fois-ci à l'aide d'une gamme complète d'armes chimiques, biologiques, et nucléaires. C'est le risque qu'un régime qui a soutenu sans discrimination des groupes terroristes puisse un jour remettre à ces groupes soit des armes chimiques, biologiques ou nucléaires, soit les connaissances nécessaires pour en fabriquer.

Certains débattront peut-être du degré de probabilité de voir ces scénarios se réaliser. Mais pouvons-nous nous permettre de nous tromper? Ce que nous demandons à l'Iraq est-il si déraisonnable que nous puissions nous permettre de nous tromper?

Le 12 octobre, un nombre encore inconnu d'innocents, des Australiens et des ressortissants d'autres pays, étaient victimes d'une attaque aveugle et d'une sauvagerie sans nom. Cela a été la sinistre démonstration que nous ne pouvons nous dérober aux menaces à la sécurité internationale; et que dans l'univers mondialisés d'aujourd'hui nous agissons ensemble, ou nous subissons les conséquences ensemble.

Un certain nombre de dirigeants, à travers le monde, ont déjà noté que si nous n'agissons pas pour combattre la menace que pose au monde la course aux armes de destruction massive aujourd'hui, nous regretterons tous notre inaction demain.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Australie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Chili. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour la convocation opportune de ce débat public sur la situation en Iraq. Après plusieurs semaines de débats publics dans les médias et de consultations au sein du Conseil de sécurité sur cette question, il semble tout à fait approprié que les Membres de l'ONU puissent exprimer leur point de vue sur un sujet d'une telle gravité, qui concerne la communauté internationale tout entière.

Les circonstances nous obligent à être brefs et concis. Nous voudrions souligner en premier lieu le bien fondé de la question à l'ordre du jour. La raison principale de ce débat est la violation réitérée par un des États Membres de l'ONU des résolutions du

Conseil de sécurité, dans un domaine qui touche à la paix et à la sécurité internationales – la mise au point d'armes de destruction massive. Pour mon pays, il ne fait pas de doute que l'existence de ces armes non soumises à la surveillance de l'ONU constitue un défi évident à la communauté internationale. Et c'est à la communauté internationale, à travers les organes dont elle s'est dotée pour veiller à la paix et à la sécurité internationales – en particulier le Conseil de sécurité – qu'il incombe, conformément aux articles pertinents de la Charte des Nations Unies, de faire respecter et appliquer ses propres résolutions.

Le second point qu'il faut aborder est la tâche qui revient au Conseil. Il s'agit tout simplement de parvenir au désarmement de l'Iraq, et c'est uniquement à cet objectif que ses membres doivent s'attacher en application de leurs propres résolutions. Personne ne saurait douter que le succès de cette tâche réalisera les objectifs de l'ONU et du Conseil de sécurité dans la gestion des crises internationales. Mais, et c'est plus important encore, cela garantira la paix dans une région déjà trop affligée par d'autres conflits douloureux.

Nous sommes certains que la sécurité internationale collective repose sur l'engagement des États Membres de pratiquer une coopération multilatérale. La dégradation de l'ONU, du fait d'un non-respect flagrant de ses décisions, non seulement enlève toute importance, mais conduit au chaos international. La participation à l'ordre international que consacre l'ONU n'est pas une option qui puisse être suivie ou rejetée à volonté, parce qu'il n'existe pas d'autre choix possible.

C'est pour cela que nous avons accueilli avec faveur la décision du Président des États-Unis, George W. Bush, de traiter la crise dans le cadre des Nations Unies. De même, nous nous sommes félicités de la lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité, par laquelle il l'a informé que le Gouvernement iraquien avait décidé de permettre le retour des inspecteurs de l'ONU sans conditions.

Nous considérons également comme un fait positif que grâce aux consultations qui se sont déroulées à Vienne avec le Président exécutif de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU), M. Hans Blix, le processus des inspections pourra reprendre, sur la base d'accords clairs et précis. Nous apprécions aussi les derniers efforts de M. Blix et du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, pour faire progresser, par le biais d'un dialogue avec les autorités iraquiennes, le processus de clarification de ces accords.

Afin de garantir l'application des résolutions du Conseil, le COCOVINU doit pouvoir exercer son activité sans obstacle de quelque nature qu'il soit. Mon pays accorde une grande importance à la nécessité d'avoir un régime d'inspection qui garantisse que les experts pourront mener à bonne fin leur mission sans aucun obstacle. Nous pensons qu'afin que le COCOVINU puisse travailler de façon efficace, il est nécessaire que le Conseil fasse porter immédiatement ses efforts sur l'adoption d'une nouvelle résolution qui mette fin et définisse ses fonctions et ses attributions de manière plus détaillée. Aussitôt après, les inspecteurs devront retourner en Iraq le plus rapidement possible et assurer leurs tâches sans pression aucune.

Comme les autres délégations, nous sommes vivement préoccupés par les répercussions que pourrait avoir toute déviation de ce processus difficile pour le monde, pour la région et, plus particulièrement, pour la sécurité de la population civile de l'Iraq, qui, depuis plus d'une décennie, est victime d'un régime implacable et a souffert de l'effet des sanctions, dont le coût humain est élevé. L'expérience montre que ce sont les peuples qui souffrent directement des mesures punitives, plus que les dirigeants dont le comportement a engendré ce genre de mesures punitives. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le recours à la force ne soit utilisé qu'en dernier ressort, et seulement après que l'on aura constaté des violations flagrantes du processus d'inspection. Le Chili estime que dans ce cas, après avoir reçu le rapport des inspecteurs du COCOVINU, il incombera au Conseil de sécurité de se réunir à nouveau afin de déterminer la gravité du manquement et de décider de recourir aux moyens nécessaires permettant d'assurer que les résolutions soient respectées. Il ne devrait subsister aucun doute, pour qui que ce soit, que ce fut le Conseil de sécurité lui-même qui, de par ses attributions, a pris la grave décision d'utiliser tous les moyens à sa disposition afin d'appliquer les résolutions qui ordonnent le désarmement de l'Iraq.

Le Chili est un pays qui fonde son identité sur le respect du droit interne ainsi que sur celui de l'ordre juridique international. Nous souhaitons par conséquent que ce processus, quoiqu'il arrive, soit géré

dans le cadre des Nations Unies et en tenant compte des attributions du Conseil de sécurité. Nous faisons confiance aux capacités de ceux qui sont chargés du travail d'inspection afin de mener à bien la tâche considérable du désarmement en Iraq. Le facteur déterminant qui permettra de résoudre correctement cette crise réside dans l'activité du COCOVINU.

Le Président : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hidayat (Indonésie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je souhaiterais saisir cette occasion, Monsieur, pour vous remercier, ainsi que tous les membres du Conseil et les délégations qui ont exprimé leur sympathie et leurs condoléances au Gouvernement indonésien suite aux événements tragiques qui ont eu lieu à Bali le week-end dernier. Mon gouvernement est non moins choqué et condamne en termes très vifs cet acte odieux et barbare. Une enquête sérieuse est en cours. L'Indonésie consacre toute son énergie, avec l'aide de plusieurs pays, à trouver les auteurs de ces actes et à les traduire en justice.

Monsieur le Président, la délégation de l'Indonésie est heureuse de vous voir présider le Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes satisfaits de ce que, sous votre présidence, ce débat d'urgence sur la situation en Iraq ait pu être convoqué sur l'initiative du Mouvement des non-alignés.

Dans le contexte d'une transparence accrue au sein du Conseil, nous nous félicitons de la participation des non-membres aujourd'hui, car ce débat sur l'Iraq est important non seulement par les sujets dont il traite, mais aussi en raison de son opportunité. Tenir le débat à un moment où le Conseil est en train d'envisager l'adoption d'une nouvelle résolution permet aux non-membres du Conseil de participer au processus de prise de décisions de cet organe. Ainsi, nous espérons que la sagesse collective et l'appui fourni par tous les membres pourront être mis à profit avant que le Conseil n'arrête une décision sur ce sujet essentiel. Ce point est important car il se trouve au coeur même de nos espoirs les plus vifs concernant le pouvoir dont est investi le Conseil.

Le Conseil doit rester impliqué dans toute solution relative à l'Iraq. Sur cette question, l'Indonésie estime que les efforts diplomatiques doivent être épuisés avant de prendre toute autre mesure. À l'heure actuelle, la porte a été ouverte à l'activité diplomatique, et le Conseil de sécurité devrait en tirer pleinement parti.

À cet égard, nous appelons le Conseil de sécurité à continuer de rechercher une solution pacifique. L'Indonésie ne pense pas que qui que ce soit préfère un conflit à la paix. Afin de parvenir à un règlement pacifique, nous demandons instamment au Conseil d'utiliser son influence considérable afin de persuader toutes les parties que s'acheminer sur la voie de la paix – et non sur la voie de la guerre – est dans le meilleur intérêt de tous. La guerre ne doit être qu'un dernier ressort, et non la prochaine question inscrite à l'ordre du jour. La guerre peut être tentante, mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle permettra de régler la situation.

En tant que membre de la communauté internationale qui s'est engagé à régler de façon pacifique les différends, l'Indonésie n'a cessé de lancer aux dirigeants iraquiens un appel à respecter les résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris les résolutions portant sur la destruction et l'abandon des armes de destruction massive. À cet égard, le Gouvernement indonésien s'est félicité de la décision iraquienne de permettre le retour sans conditions des inspecteurs des Nations Unies en Iraq. Étant donné que l'Iraq a fait savoir qu'il était prêt à mettre en oeuvre les résolutions, accords, engagements et arrangements antérieurs du Conseil de sécurité, ma délégation estime que cette situation critique peut être réglée de façon pacifique.

Il est manifeste que l'Iraq souffre depuis assez longtemps. Tout cela s'est fait au détriment du développement du pays, de son économie, de son peuple et de ses institutions. Par conséquent, il serait malheureux que l'Iraq doive faire face à une autre guerre, qui marquerait un nouveau recul pour son économie et pour son peuple et qui créerait une crise humanitaire encore plus profonde que celle que l'Iraq a connue jusqu'à présent. Ceci ne doit pas se produire, et le Conseil est en mesure d'empêcher que cela n'arrive. Nous estimons que maintenant que l'Iraq a autorisé le retour des inspecteurs des Nations Unies dans le pays, la porte a été de nouveau ouverte à la paix.

Il n'y aucun doute à avoir : l'Iraq ne doit pas seulement autoriser la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies

(COCOVINU) à se rendre en Iraq, mais il doit se rendre compte également que le retour des inspecteurs ouvre une nouvelle possibilité de protéger son peuple. À cette fin, l'Iraq doit respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité dans leur intégralité et doit oeuvrer afin de trouver une solution globale qui conduira à la levée des sanctions des Nations Unies.

L'Indonésie estime que malgré l'atmosphère belliqueuse qui prévaut en ce moment, il y a de bonnes chances d'éviter toute action militaire et de restaurer la paix au niveau tant régional que mondial. Nous appelons le Conseil à saisir cette occasion de démontrer que, lorsque cela s'avère nécessaire, il est prêt à fournir un effort supplémentaire afin d'assurer que la paix prévaudra plutôt que d'avoir à expliquer les causes de la guerre après coup. Cette question relève du mandat du Conseil, et c'est dans l'intérêt du multilatéralisme des Nations Unies que le Conseil se montre à la hauteur des attentes optimales des membres de l'Organisation.

Enfin, l'Indonésie attire l'attention sur le fait que la situation de l'Iraq ne doit pas être considérée isolément. Selon nous, il est capital que la communauté internationale ait une vue d'ensemble du Moyen-Orient, avec référence notamment à la situation de Palestine, et qu'elle considère la situation dans le contexte du défi que représente le terrorisme. Nous sommes convaincus que, dans un sens, ces questions, et par conséquent les réponses à ces questions, doivent être considérées comme étroitement liées.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante du Danemark. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie – et les pays associés – Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration.

Il faut préciser, pour commencer, que l'Union européenne et les populations de ses États membres n'en veulent aucunement au peuple iraquien. L'Union européenne respecte la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Iraq. En 1990, le régime iraquien a décidé d'envahir son voisin, le petit État sans défense du Koweït. Une large coalition de pays du monde entier a fait front commun contre cette agression.

Lorsque la communauté internationale a libéré le Koweït, l'Iraq a accepté, entre autres, de renoncer à toutes ses armes de destruction massive et à ses missiles balistiques à longue portée, comme l'y obligeait une des conditions posées pour la levée des sanctions imposées contre l'Iraq par le Conseil de sécurité.

Pendant près de 12 ans, le Gouvernement iraquien a refusé de coopérer pleinement à l'élimination de ses armes de destruction massive et au démantèlement de ses capacités de production de ces armes.

En 1991, le Conseil de sécurité a créé la Commission spéciale des Nations Unies chargée de mettre en oeuvre le processus de désarmement. Celle-ci s'est trouvée à plusieurs reprises, du fait du régime iraquien, dans des conditions de travail inacceptables, le dernier épisode en date, en 1998, étant le refus pur et simple opposé à l'entrée des inspecteurs de l'ONU sur le territoire iraquien.

En 1999, le Conseil de sécurité a créé, par sa résolution 1284 (1999), la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) chargée de prendre le relais de la Commission spéciale des Nations Unies. Comme nous le savons tous, la COCOVINU n'a jamais pu s'acquitter de son mandat en Iraq. En conséquence, aucune inspection n'a pu avoir lieu en Iraq depuis plus de quatre ans, ce qui a suscité au sein de la communauté internationale de graves préoccupations au sujet des intentions du Gouvernement iraquien de respecter les obligations contraignantes du droit international.

Le Secrétaire général de l'ONU s'est employé à essayer de persuader le régime iraquien d'honorer ses obligations et de laisser les inspecteurs de l'armement de la COCOVINU et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) retourner en Iraq. Ce n'est que face à la pression très ferme de la communauté internationale que l'Iraq a récemment fait savoir qu'il était disposé à recevoir les inspecteurs de l'armement sans aucune condition. Il s'agit maintenant de vérifier la validité de cette position nouvelle du régime

iraquien et de procéder à l'élimination complète des armes de destruction massive. La COCOVINU et l'AIEA doivent reprendre les inspections le plus tôt possible sur la base d'un mandat renforcé comprenant les dispositifs concrets énoncés dans la lettre adressée conjointement par la COCOVINU et l'AIEA à l'Iraq en date du 8 octobre.

Les résolutions existantes du Conseil de sécurité, les résultats des entretiens de Vienne, exposés dans la lettre conjointe des chefs de la COCOVINU et de l'AIEA, ainsi que toute nouvelle règle que le Conseil de sécurité jugera nécessaire d'adopter constituent dorénavant les critères permettant de juger du respect par l'Iraq de ses obligations. Ces critères d'inspection doivent être mis à l'épreuve le plus rapidement possible. Le Gouvernement iraquien ne doit pas s'y tromper : le non-respect de ce régime d'inspection sera lourd de conséquences.

L'Union européenne réitère son exigence, à savoir que l'Iraq doit respecter pleinement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en laissant, pour commencer, les inspecteurs retourner en Iraq sans aucune condition et en coopérant pleinement sur tous les plans avec les équipes d'inspection, en permettant notamment aux inspecteurs d'accéder immédiatement et sans entrave à toutes les installations et tous les sites iraquiens qu'ils souhaiteraient visiter. L'Union européenne est favorable à une nouvelle résolution du Conseil de sécurité qui renforce les droits des inspecteurs de façon à leur permettre de mener à bien le plus efficacement possible le désarmement exigé par les résolutions pertinentes. Il est nécessaire de disposer d'un processus d'inspection efficace pour s'assurer que l'objectif de démantèlement de toutes les armes de destruction massive et des missiles balistiques à longue portée est bien atteint. L'Iraq doit laisser les inspecteurs pénétrer sur son territoire et coopérer totalement avec eux pour leur permettre de mener à bien leur mandat, ou s'attendre à devoir répondre du non-respect de ces exigences.

L'Union européenne réitère son plein appui aux efforts déployés par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général pour trouver une solution à la question iraquienne. Il importe au plus haut point, selon l'Union européenne, de sauvegarder et de respecter le rôle crucial – présent et futur – du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, ainsi que dans le règlement des conflits internationaux.

Nous invitons tous les membres du Conseil de sécurité à prendre rapidement une décision permettant de maintenir fermement la pression sur l'Iraq et de rassembler l'appui le plus large possible au sein du Conseil.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Pamir (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je vous souhaite plein succès dans l'exercice de cette importante responsabilité. Je tiens également à remercier chaleureusement votre prédécesseur, le Représentant permanent de notre bon voisin, la Bulgarie, de la façon dont il a conduit les délicats travaux du Conseil au cours du mois écoulé. Enfin et surtout, je voudrais également remercier le Représentant permanent de l'Afrique du Sud qui, au nom du Mouvement des pays non alignés, a invité le Conseil de sécurité à discuter de cette question en débat public, ce qui nous permet à tous, membres comme non membres du Conseil, de voir par nous-mêmes quels sont les sentiments et les vues de la communauté internationale aujourd'hui, sur une question de première importance pour la paix et la stabilité mondiales. Nous ne doutons pas que les délibérations du Conseil de sécurité sur la question du respect par l'Iraq de ses résolutions et en particulier les échanges entre les membres permanents s'enrichiront et s'inspireront dûment de ce qu'ils auront entendu, à cette séance, d'orateurs si variés et nombreux.

Je voudrais aussi saluer les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général pour persuader le Gouvernement iraquien de la nécessité d'un respect total des résolutions du Conseil de sécurité.

La Turquie s'est associée à la déclaration que vient de faire au nom de l'Union européenne ma collègue la Représentante permanente du Danemark. Il faut voir et comprendre la déclaration de l'Union européenne comme ce qu'elle est, c'est-à-dire une description sans parti pris d'une question ancienne, d'une part, et, d'autre part, une évaluation judicieuse

de la voie à suivre. Je voudrais développer un certain nombre de points déjà soulignés dans cette déclaration.

Premièrement, la question iraquienne se pose en fait de longue date. Avant de nous lamenter sur ce moment critique et d'abhorrer les dangers qu'il nous pose, nous devons nous souvenir la façon dont nous sommes parvenus à cette situation peu enviable. Cette question continue de se poser dans ses divers aspects – sanctions, désarmement, questions humanitaires telles que le rapatriement de tous les ressortissants koweïtiens et d'autres pays et la restitution des biens du Koweït – depuis au moins 12 ans. Durant toutes ces années, le peuple iraquien a souffert des effets débilitants et parfois horribles des conséquences non voulues des mesures prises au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Alors que nous aspirions à la stabilité dans la partie sud de notre pays durant cette période, la Turquie a eu une très mauvaise surprise. Le nord de l'Iraq a été transformé en no man's land, et tout de suite après, en abri sûr pour les terroristes d'où ils pouvaient mener leurs opérations en Turquie, se renforcer et se regrouper pour reprendre leurs actions. Nous avons dû enterrer des milliers d'âmes dans nos coeurs alors que nous combattions avec détermination contre ce mal organisé. L'opinion publique internationale était encore peu sensible et faisait preuve d'un égoïsme équivoque face aux moyens de combattre le terrorisme.

Les routes commerciales de la Turquie ont été également perturbées au cours de ces années, engendrant un chômage généralisé et une terrible perte de revenu. Au moment où on parlait partout des prétendus avantages de la mondialisation et d'un monde en voie de réduction progressive, la Turquie se trouvait incapable de faire des échanges commerciaux avec le sud du pays.

Cette question n'est évidemment ni un danger menaçant ni un événement distant pour la Turquie. Nous avons subi les multiples conséquences de la dégradation de la stabilité dans l'Iraq voisin. Et donc, animés du souhait sincère de revenir à une situation normale, nous avons tenté durant des années d'expliquer à notre voisin les dangers inhérents au non-respect des résolutions du Conseil de sécurité. Nous avons tenté de faire comprendre aux dirigeants iraquiens que leur incapacité persistante à coopérer avec la communauté internationale en vue d'éliminer les armes de destruction massive et leurs capacités de produire ces armes, engendrerait des dangers de toutes sortes.

Enfin, après quatre années, le Gouvernement iraquien a décidé le mois dernier de permettre le retour inconditionnel des inspecteurs des Nations Unies. Nous espérons vivement que cela signifie plus qu'une préparation et que la communauté internationale choisira de mettre à l'épreuve la véracité de la position iraquienne.

C'est animés de cet espoir que nous avons salué les résultats des pourparlers de Vienne entre les responsables iraquiens et les représentants de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur des arrangements pratiques concernant les inspections. Nous notons qu'un certain nombre de responsables iraquiens assurent à présent la communauté internationale de la pleine coopération de leur pays, y compris un accès sans entrave à tout lieu que les inspecteurs jugeraient utile de visiter. Mais, nous notons aussi que les lettre envoyées au Directeur exécutif de la COCOVINU et au Directeur général de l'AIEA sont loin d'être claires, car elles ne contiennent pas un « oui » clair et dénué d'ambiguïté à des inspections inconditionnelles et sans restrictions.

Nous vivons les dernières heures avant que le Gouvernement iraquien comprenne pleinement la gravité de la situation. Il doit respecter intégralement toutes les résolutions pertinentes, sans essayer, en vain, de fixer des préalables. Un nouveau projet de résolution doit aider le Gouvernement iraquien à agir précisément dans ce sens. Non pas que les précédentes résolutions soient incomplètes ou juridiquement imparfaites en quelque façon, mais parce que la recherche constante d'une nouvelle résolution découle de la nécessité effective de montrer au monde et à l'opinion publique que les moyens dont dispose le Conseil pour résoudre pacifiquement cette question sont bien épuisés.

En d'autres termes, un nouveau projet de résolution doit aider le Gouvernement iraquien à bien comprendre que la communauté internationale n'est pas divisée sur le besoin direct et urgent d'inspections rapides et inconditionnelles dans ce pays, et qu'elle est tout aussi unie quant à la nécessité de tenir le Gouvernement iraquien responsable en cas d'incapacité

de tenir sa promesse. Nous espérons que le texte d'une telle résolution illustrera l'unanimité du Conseil, permettra aux inspecteurs d'avoir un mandat efficace et, dans le même temps, comportera des dispositions claires en cas de respect ou de non-respect.

Le temps de durcir le ton a pris fin. Il est temps de passer aux actes. Personne dans cette salle ne doute de la gravité de l'étape que nous traversons; ce n'est pas une autre phase critique dans ce long épisode, mais une phase très critique.

Dans le cadre de cette géographie déjà problématique, en tant que puissance traditionnelle dans cette région du monde et surtout en tant que peuple ayant des liens historiques et culturels particuliers avec le peuple iraquien et la région, nous avons de sérieuses préoccupations sur toute erreur de calcul qui pourrait déstabiliser la région. Après tout, aucune action militaire n'a pu établir une solution durable et viable au Moyen-Orient. Au contraire, les actions militaires ont compliqué davantage des problèmes déjà difficiles, en les perpétuant pour de futures générations de victimes innocentes qui, malheureusement, sont témoins de la futilité de conflits qui s'éternisent.

Nous craignons aussi qu'une déstabilisation accrue au Moyen-Orient ne favorise la tendance à perturber la lutte contre de nouvelles formes de terrorisme. Aujourd'hui, la seule tâche importante est de mobiliser tout l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. Nous avons donc besoin d'un Conseil de sécurité qui parle le même langage et qui utilise le même discours à l'intérieur et à l'extérieur de cette salle.

La Turquie n'épargne aucun effort pour que la paix et la sécurité prévalent dans la région, et elle continuera d'agir dans ce sens. Nous savons très bien que nous avons des responsabilités historiques pour assurer dans la région le règne de l'espoir et de la dignité. Nous oeuvrons à une issue heureuse et nous ne faiblirons jamais pour la défense de ces objectifs. Le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de nos voisins, et des autres principes de bon voisinage, continueront de nous inspirer.

Le destin du peuple iraquien est uniquement dans les mains de tous les Iraquiens. La même règle doit s'appliquer à l'utilisation qu'ils veulent faire de leurs ressources naturelles. Dans ce contexte, le seul principe important est le maintien de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Iraq. Tout scénario qui remet en cause ces principes de base doit être écarté. La Turquie fera tout pour faire respecter ces principes.

Le Président : Je remercie le représentant de la Turquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mackay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer nos condoléances au Gouvernement indonésien à la suite du tragique attentat terroriste qui vient de frapper ce pays. C'est une tragédie que mon pays partage, et je voudrais exprimer notre solidarité au peuple et au Gouvernement indonésiens en ces moments particulièrement tragiques.

La Nouvelle-Zélande se félicite de la tenue de ce débat public. Les questions examinées par le Conseil de sécurité sont d'une importance vitale pour nous tous. Elles se rapportent à la façon dont la communauté internationale traite des menaces à la paix et à la sécurité mondiales et régionales, ainsi qu'au rôle et à la crédibilité des Nations Unies.

Nous abordons ce débat avec un certain nombre de données préalables. Premièrement, l'Iraq est tenu de satisfaire aux exigences du Conseil de sécurité en matière d'inspections d'armes de destruction massive. Deuxièmement, les résolutions du Conseil de sécurité ne peuvent être constamment ignorées en toute impunité.

Troisièmement, la Charte des Nations Unies, en tant qu'instrument juridique international prééminent, énonce le processus multilatéral approprié pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité. Quatrièmement, si l'Iraq ne respecte pas pleinement le régime d'inspections, le Conseil devrait adopter une décision claire sur les mesures à prendre. Je voudrais revenir sur chacun de ces quatre éléments.

Tout d'abord, l'Iraq a constamment ignoré les exigences du Conseil de sécurité s'agissant des inspections d'armes de destruction massive. Il a, par le passé, utilisé des armes chimiques contre ses voisins et contre son propre peuple. Il a eu en sa possession des

armes biologiques. On a de bonnes raisons de penser qu'il a essayé d'acquérir la capacité de produire des armes nucléaires. L'Iraq a violé les traités de désarmement internationaux auxquels il était partie. Sans inspection, le Conseil de sécurité ne peut pas être sûr que l'Iraq ne possède pas ou n'a pas l'intention de mettre au point de telles armes.

Lorsque le Gouvernement iraquien a signé l'accord de cessez-le-feu de la Guerre du Golfe en 1991, il a accepté sans condition les termes de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, exigeant la destruction et l'enlèvement, sous supervision internationale, de toutes ses armes de destruction massive. Depuis, l'Iraq n'a eu de cesse de violer ces engagements, en faisant de fausses déclarations au sujet de ses capacités en matière d'armes et en faisant obstacle, de manière répétée, au travail des inspecteurs du désarmement mandatés.

Deuxièmement, l'on ne peut constamment fouler aux pieds les résolutions du Conseil de sécurité en toute impunité. En tant qu'État fermement attaché au système multilatéral, la Nouvelle-Zélande est convaincue que les États doivent se conformer aux résolutions du Conseil. Il doit être clair pour l'Iraq qu'il y aura des conséquences graves, s'il ne le fait pas. Par conséquent, la communauté internationale va suivre de très près la manière dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations. Si l'Iraq ne les honore pas, alors nous attendons du Conseil qu'il prenne des mesures fermes.

La Nouvelle-Zélande se fonde pour cela sur sa position de longue date en faveur de l'élimination totale des armes de destruction massive.

Troisièmement, la Charte des Nations Unies, en tant qu'instrument juridique international prééminent, énonce le processus multilatéral approprié pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité. Dans un premier temps, il est essentiel que le retour des inspecteurs du désarmement en Iraq soit immédiatement autorisé pour que le Conseil puisse réellement évaluer l'état, la nature et l'étendue du programme d'armement de l'Iraq. La Nouvelle-Zélande a, à cette fin, offert de fournir un groupe d'appui à l'équipe d'inspection.

Cela exige que l'Iraq accorde sa pleine coopération et un accès sans entrave. Si l'Iraq ne respectait pas ses obligations, toute décision sur les nouvelles mesures à prendre devrait revenir au Conseil pour examen. Le Conseil de sécurité doit demeurer l'arbitre de la manière dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations, en se fondant sur les rapports et les évaluations de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU). Il incombe au Conseil de se prononcer sur de telles décisions. Toute résolution adoptée par le Conseil devrait refléter ces principes.

Il importe que les choses soient claires. Les règles régissant le respect par l'Iraq de ses obligations doivent être claires pour le Conseil de sécurité, pour l'Iraq et pour la COCOVINU. Il ne faut laisser aucune place au malentendu ou à l'interprétation. En énonçant les conditions d'exécution des engagements, il importe que le processus d'inspection demeure crédible. De même, le Conseil de sécurité doit s'assurer que ces conditions ne soient pas formulées en des termes que l'Iraq ne soit pas en mesure de respecter. Les règles doivent renforcer le rôle des inspecteurs et non leur rendre la tâche encore plus lourde.

Nous prenons note de la suggestion allant dans le sens d'accorder aux membres permanents du Conseil de sécurité un rôle spécial dans le régime d'inspection. Il est vrai que selon la Charte, les membres permanents ont certains privilèges en matière de vote et certaines responsabilités, mais en substance, ils ne sont pas différents des autres membres du Conseil. L'introduction d'une telle distinction ici ne serait ni constructive ni acceptable.

Quatrièmement, si l'Iraq ne respecte pas le régime d'inspection, le Conseil devra prendre une décision claire sur la suite à donner. L'Iraq ne saurait ignorer que le Conseil est renforcé dans sa détermination à agir. En cas de non-respect par l'Iraq de ses engagements, le Conseil peut tout à fait envisager le recours à la force. Cela signifierait des pertes de vies importantes, y compris celles d'Iraquiens innocents. Cela signifierait aussi un risque d'instabilité dans la région et au-delà, en particulier dans la mesure où il y a tout lieu de craindre que le recours à la force serait perçu par certains, bien que à tort, comme ayant une dimension ethnique ou religieuse.

Une autre question qui se pose est de savoir ce qui va se passer en Iraq ensuite. Si le Conseil présente un front ferme et uni, certains de ces risques pourraient être réduits car sa décision sera perçue comme étant prise sans équivoque au nom de la communauté internationale dans son ensemble. Il est donc important

que les décisions sur la suite à donner soient prises par un Conseil uni agissant d'une seule voix.

Enfin, je voudrais faire deux brèves observations. Il est regrettable que des décisions aussi importantes doivent être envisagées à un moment où d'autres résolutions du Conseil de sécurité ne sont pas appliquées au Moyen-Orient, et en l'absence de tout règlement global dans cette région. Il est aussi regrettable que nous soyons saisis de cette question à un moment où le climat multilatéral en matière de désarmement, et les progrès vers l'élimination des armes de destruction massive en général, sont décevants. Ce contexte ne va pas faciliter la tâche du Conseil pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ni rendre la situation des gouvernements dans la région plus aisée.

Le Président : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous estimons que ce débat est extrêmement important et qu'il intervient à point nommé. Les décisions que le Conseil de sécurité prendra dans les jours et les semaines à venir porteront sur des questions ayant trait au maintien de la paix, au système de sécurité collective, à la crédibilité et à l'efficacité du Conseil et surtout au rôle de l'ONU dans le système international au XXIe siècle.

Le message de la communauté internationale doit être clair et sans équivoque : le Gouvernement iraquien doit respecter pleinement les obligations imposées par la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte. Cette résolution a fixé les conditions du cessez-le-feu et, en particulier, a énoncé les obligations iraquiennes en matière de désarmement nucléaire, chimique et biologique, ainsi qu'en matière de missiles balistiques, et elle a créé un régime international d'inspection. Comme l'exigent plusieurs résolutions du Conseil, l'Iraq doit soumettre un rapport exact, définitif et complet concernant tous les aspects de son programme de mise au point d'armes de destruction massive ainsi que sur l'existence de ces armes, leurs composantes, leurs installations de fabrication et le lieu où celles-ci se trouvent. L'Iraq n'a pas respecté ces résolutions et s'est livré à des manœuvres dilatoires pendant 11 ans. Cette situation est inacceptable. L'Iraq n'a pas respecté ces résolutions et s'est livré à des manœuvres dilatoires pendant 11 ans, et cela est inacceptable.

La lettre du Gouvernement iraquien du 16 septembre 2002 et la déclaration du Représentant permanent de l'Iraq ce même jour, acceptant le retour sans condition des inspecteurs de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constituent des pas positifs. Toutefois, après la lettre du 16 septembre, d'autres communications ont fait naître des doutes. Il est essentiel que les inspecteurs puissent avoir un accès immédiat, inconditionnel et sans restrictions à tous les sites, y compris ceux que l'on appelle les sites sensibles et les sites présidentiels. Nous soutenons le principe d'inspections exhaustives et efficaces. Nous faisons confiance au professionnalisme, à l'expérience et aux qualités diplomatiques du Directeur exécutif de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies, M. Hans Blix, et du Directeur général de l'AIEA, M. Mohamed ElBaradei, pour mener à bien ces inspections.

Étant donné le temps qui s'est écoulé depuis le départ des inspecteurs de la Commission spéciale des Nations Unies à la fin de 1998 et l'expérience acquise entre 1991 et 1998, qui a révélé un schéma constant de non-application et de réticences de la part de l'Iraq, nous estimons que le Conseil de sécurité doit adopter de nouvelles mesures qui renforceraient le mandat des inspecteurs, et prévoir les conséquences en cas de non-respect de ce mandat.

Selon nous, des règles claires doivent être fixées pour guider le travail des inspecteurs, et c'est au Conseil lui-même de déterminer ce qui constituerait une violation grave des obligations imposées à l'Iraq. L'Iraq doit aussi respecter les autres obligations énoncées dans la résolution 687 (1991), facilitant la restitution des biens koweïtiens ainsi que le rapatriement de ressortissants du Koweït et d'États tiers.

Le 2 août 1990, par la résolution 660 (1990), le Conseil de sécurité a condamné l'invasion du Koweït par l'Iraq. L'Argentine a participé à la coalition d'États qui, au titre de la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité, a restauré l'indépendance et l'intégrité territoriale du Koweït parce que l'Argentine croit fermement que l'acquisition de territoires par la force constitue un acte contraire à toutes les normes du droit

international et ne peut en aucun cas être toléré ou récompensé. Cet acte d'agression de la part de l'Iraq est à l'origine des obligations qui ont été imposées à ce pays en 1991 en matière de désarmement. Onze ans plus tard, ces obligations n'ont pas été complètement respectées. L'autorité de l'ONU, exercée à travers le Conseil de sécurité et les résolutions adoptées au titre du chapitre VII de la Charte, doit être préservée.

C'est le devoir de la communauté internationale d'agir avec énergie et détermination. Nous espérons qu'une solution pacifique sera encore possible. Nous exhortons le Gouvernement iraquien à agir de bonne foi et à donner une nouvelle chance aux inspecteurs de l'ONU et à la paix, car elle risque d'être la dernière pour ce peuple infortuné.

La situation humanitaire du peuple iraquien continue d'être un sujet de grave préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous espérons que le plein respect de ses obligations par le Gouvernement iraquien permettra en fin de compte la levée graduelle des sanctions existantes, ce qui atténuera les souffrances de la population civile de l'Iraq.

Nous sommes persuadés que l'utilisation de la force peut être évitée. Toutefois, si tous les mécanismes de négociations ont été épuisés et si la force, malheureusement, devient la seule option, alors elle doit être exercée avec la plus grande prudence et la plus grande modération, en essayant d'éviter le plus possible de faire des victimes civiles. L'utilisation de la force est le dernier ressort et, pour qu'elle soit légitime, il faut l'exercer conformément aux normes du droit international et à la Charte des Nations Unies et avec l'aval du Conseil de sécurité.

Nous avons dit au début de notre intervention que les décisions adoptées par le Conseil de sécurité au cours des jours et des semaines à venir seront des décisions fondamentales pour la paix et la stabilité dans la région. Le résultat de ces décisions doit renforcer l'ONU, la diplomatie multilatérale, ainsi que la légitimité, la crédibilité et l'efficacité du Conseil de sécurité, en tant que garant désigné par les États Membres de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Oman. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Hinai (Oman) (*parle en arabe*) : Permettez-moi avant tout de vous remercier et de vous exprimer notre reconnaissance, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, pour avoir rapidement réagi à la demande des pays non alignés de tenir cette réunion en vue d'examiner le retour des inspecteurs internationaux en Iraq.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui en vue d'examiner une question extrêmement importante, à savoir le dossier iraquien et le retour des inspecteurs internationaux pour qu'ils reprennent la mission qui leur a été confiée, c'est-à-dire éliminer toutes les armes de destruction massive en Iraq et s'assurer que de telles armes n'existent plus dans ce pays. Ce débat acquiert une importance particulière étant donné la menace d'une action militaire contre l'Iraq, qui aurait indéniablement des conséquences terribles, non seulement pour ce pays mais aussi pour la région du Moyen-Orient et pour la paix et la sécurité internationales, notamment à la lumière des graves événements qui ont eu lieu dans les territoires palestiniens occupés.

Tout en saluant la sage décision prise par le Gouvernement iraquien, le 16 septembre, de permettre le retour des inspecteurs internationaux en Iraq, ma délégation pense que ce fut le résultat d'efforts régionaux et internationaux concertés pour épargner à l'Iraq et à l'ensemble de la région les destructions qu'entraînerait une guerre. Il est indéniable que le succès des négociations entre la partie iraquienne, d'une part, et le Président exécutif de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'autre part, qui ont eu lieu à Vienne le 1er octobre 2002, ont démontré la volonté du Gouvernement iraquien de lever tous les obstacles et de permettre aux inspecteurs internationaux de reprendre leur travail dans ce pays.

À la lumière de tout ceci, et en reconnaissant la responsabilité politique et morale des membres du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies, nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité assumera cette responsabilité en approuvant le retour immédiat de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies, en vue d'évaluer la situation sur le terrain et de présenter un rapport au Conseil de sécurité sur la coopération de

l'Iraq avec les inspecteurs internationaux aux fins d'éliminer toutes les armes de destruction massive, s'il y en a.

Nous pensons que toute prolongation de ce problème ne ferait qu'entraver la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le respect par l'Iraq de ses obligations en vertu des résolutions que nous jugeons amplement suffisantes pour le moment. Il n'est pas nécessaire d'adopter de nouvelles résolutions qui incluraient une approbation automatique d'attaques militaires, ce qui nous renverrait aux causes des événements de 1998, lorsque l'action militaire a pris le pas sur les efforts diplomatiques. Cela contredirait les objectifs de cette organisation internationale.

Une fois de plus, nous saluons la décision positive prise par le Gouvernement iraquien de démontrer sa volonté totale et inconditionnelle de coopérer avec les inspecteurs internationaux et l'AIEA.

Nous adjurons néanmoins le Gouvernement frère de l'Iraq de permettre à cette démarche positive de mener au succès en reprenant sa coopération avec la Commission tripartite et en oeuvrant dans le même esprit positif pour enfin clore le dossier humanitaire lié aux prisonniers de guerre koweïtiens, aux personnes disparues et aux citoyens de pays tiers, ainsi que pour restituer les biens koweïtiens conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous demandons également au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux souffrances du peuple iraquien et pour protéger la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de ce pays. Nous l'exhortons également à oeuvrer pour mettre fin au dossier iraquien une fois que l'Iraq aura respecté toutes ses obligations face à la communauté internationale.

En conclusion, ma délégation souhaite réaffirmer la nécessité de dépêcher rapidement les inspecteurs internationaux pour que ceux-ci s'acquittent de leurs tâches et espère que l'Iraq respectera ses promesses en matière de coopération inconditionnelle et de suppression de tous les obstacles qui entravent les travaux de la COCOVINU et de l'AIEA. Nous adjurons également le Conseil d'examiner toutes les voies pacifiques et diplomatiques pour mettre en oeuvre toutes les résolutions pertinentes dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mbanefo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation nigériane, permettez-moi de vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir organisé cette séance publique sur la situation en Iraq.

Le Nigéria salue cette occasion de tenir un débat public car celui-ci permet aux États Membres de s'exprimer sur une question importante qui a une incidence sur la paix et la sécurité internationales et qui touche au coeur même de la sécurité collective, laquelle est le fondement même de notre organisation. Cette action particulière illustre la détermination continue du Conseil de rendre des comptes aux autres Membres des Nations Unies. Nous tenons également à féliciter les parties pour le courage et la volonté qu'elles manifestent en exprimant leurs divergences au Conseil de sécurité pour délibérer, puis prendre une décision.

Cela illustre la reconnaissance de l'Article 2, paragraphe 3 de la Charte, qui stipule que tous les Membres doivent régler leurs différends par des moyens pacifiques de telle manière que la paix et la sécurité internationales, ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

La situation en Iraq a figuré à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis 1990, suite à l'invasion du Koweït par l'Iraq. L'Organisation des Nations Unies est demeurée saisie de la question, son objectif étant de rétablir la paix dans la région. Durant ce processus, l'Organisation des Nations Unies a souligné le caractère inadmissible de la menace ou de l'usage de la force dans les relations internationales, à l'exception des situations où le Conseil de sécurité de l'ONU l'aurait autorisé. À cet égard, les résolutions 687 (1991) et 1284 (1999) du Conseil de sécurité ont énoncé les obligations de l'Iraq en matière de désarmement et de transparence totale, s'agissant des armes de destruction massive et des autres articles interdits.

Il est nécessaire de consigner que l'Organisation des Nations Unies a accompli d'immenses progrès au cours de ces dernières années s'agissant de désarmer l'Iraq et de détruire ses programmes d'armements. Le processus ne s'est pas fait sans heurts mais l'expérience a montré que, lorsque la communauté internationale est unie et agit de manière collective

conformément à la Charte et au droit international, il est possible de faire avancer le processus afin de contribuer à la paix et de renforcer la légitimité de notre organisation.

Le Nigéria a toujours soutenu que l'Iraq devait respecter toutes ses obligations au titre des résolutions pertinentes des Nations Unies afin de lever les restrictions qui ont causé des souffrances indicibles au peuple iraquien. Dans le même temps, nous avons toujours appuyé et demandé que l'on mette en place des mesures de secours telles que le programme « pétrole contre vivres » afin d'atténuer les effets des sanctions sur les couches les plus vulnérables de la société iraquienne, particulièrement les femmes et les enfants.

Nous nous trouvons aujourd'hui à la veille d'une autre décision cruciale concernant l'Iraq, et la manière dont nous allons gérer la situation aura des incidences profondes sur le multilatéralisme et sur la capacité de l'Organisation des Nations Unies de promouvoir la paix, la sécurité et le développement du monde entier et pas seulement d'une partie du monde. À cet égard, le Nigéria estime que la tâche inachevée de désarmer l'Iraq est un sujet de préoccupation, étant donné la menace que cela constitue pour la paix et la sécurité internationales. L'Iraq ne s'est pas acquitté de toutes ses obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ses violations continues de ces résolutions infligent un véritable camouflet au Conseil et sape la légitimité de notre organisation. En conséquence, l'Iraq a pour responsabilité de respecter pleinement toutes ses obligations et doit permettre le retour immédiat et inconditionnel des inspecteurs d'armements.

Il est maintenant temps d'agir. L'Iraq doit saisir cette occasion pour donner au monde la preuve de ses intentions pacifiques, son respect pour la Charte des Nations Unies et pour le droit international, et de sa détermination de se joindre au concert des nations en tant que pays épris de paix.

Si par malheur, l'Iraq ne respectait pas toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, surtout en matière de désarmement, il serait légitime et en fait justifiable que le Conseil de sécurité agisse conformément aux dispositions de la Charte, qu'il revoie la situation et prenne les mesures nécessaires afin de s'assurer du respect de ces obligations. La communauté internationale a, par le passé, fait la preuve de sa capacité d'agir avec détermination par le biais du Conseil de sécurité pour traiter de toute situation qui pose une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que la communauté internationale se montrera à la hauteur de la situation et saura réagir cette fois-ci également.

À cet égard le Nigéria a suivi attentivement les consultations en cours au sein du Conseil et dans les capitales des membres du Conseil, afin de répondre de façon appropriée à la situation en Iraq. Nous estimons que le processus de consultations, si douloureux, difficile et pénible qu'il soit, est la voie juste à suivre. Nous encourageons les parties à continuer ce processus et à éviter la tentation d'agir seuls ou sans l'autorisation du Conseil de sécurité. En effet une telle démarche ne pourrait que nuire immensément à notre Organisation et à sa capacité de gérer les menaces et les situations futures.

Nous devons continuellement avoir à l'esprit le fait que les Nations Unies ont été créées strictement pour « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Il incombe donc à tous les États Membres de continuer à œuvrer pour la protection de la crédibilité et de l'intégrité de notre Organisation, de peur qu'en ne faisant rien nous ne déclenchions des actions qui risqueraient d'affaiblir l'ONU et de l'empêcher d'assumer son rôle crucial pour la paix et la sécurité internationales. Le Nigéria va continuer à redoubler d'efforts pour veiller à ce que l'ONU continue de travailler réellement comme une organisation qui se consacre à la paix.

Étant donné que le débat que nous avons ici aujourd'hui porte sur le respect des résolutions de l'ONU et du droit international, nous ne pouvons pas omettre de dire qu'il y a un grand nombre d'autres résolutions du Conseil de sécurité que certains États Membres n'ont toujours pas respectées. Nous lançons un appel aux parties concernées pour qu'elles appliquent toutes les résolutions de l'ONU et, ce faisant, fassent avancer le processus de règlement pacifique des différends. L'application sélective des résolutions est aussi peu constructive que le non-respect de ces résolutions.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Heinbecker (Canada) : À ce tournant critique, mon gouvernement accueille très

favorablement la possibilité de débattre de la situation en Iraq lors de ce débat public.

Il est approprié et en fait crucial que le Conseil de sécurité entende le point de vue de l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies sur toutes les questions de sécurité internationale, surtout de paix et de guerre, avant de prendre sa décision.

Une longue série de résolutions décrivant en détail les obligations internationales et légales de l'Iraq a été adoptée dans cette salle. La responsabilité incombait et incombe toujours au Gouvernement iraquien de s'acquitter de ses obligations, telles qu'elles ont été déterminées par le Conseil de sécurité dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Nous ne serions pas ici aujourd'hui si le Gouvernement iraquien s'était acquitté de ses responsabilités envers le Conseil, et, de ce fait, envers nous tous. Plusieurs gouvernements, y compris le Gouvernement canadien, ont déjà transmis directement aux autorités iraquiennes un message leur enjoignant d'accepter le retour immédiat des inspecteurs et de collaborer ouvertement et sans condition avec la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cela veut dire une coopération totale et un accès prompt et sans restriction à tous les sites que la COCOVINU et l'AIEA décident de visiter, y compris aux sites sensibles dits « présidentiels ».

Le Canada se félicite donc de la décision de l'Iraq d'accepter le retour des inspecteurs de l'ONU. Le retour inconditionnel des inspecteurs en désarmement est une première étape essentielle qui permet à l'Iraq de démontrer qu'il se plie à la volonté de la communauté internationale.

Toutefois, comme le montrent clairement les dispositions relatives au cessez-le-feu figurant dans la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, le retour des inspecteurs en désarmement n'est pas une fin. C'est un moyen. La fin, telle qu'elle a été définie dans les décisions du Conseil, est la destruction de toutes les armes de destruction massive et des missiles de longue portée, ainsi que la fin des programmes iraquiens permettant la mise au point de telles armes.

Les inspections de l'ONU sont un mécanisme essentiel permettant de s'assurer de cette conformité. Malheureusement, l'expérience des 11 dernières années a appris à l'opinion publique à douter des garanties données par le Gouvernement iraquien. Nous avons été témoins de trop de dérobades, d'obstruction et de fausses informations pour nous fier à quoi que ce soit d'autre que le jugement et les rapports de nos propres inspecteurs en désarmement.

Voilà pourquoi le Canada appuie totalement les efforts en cours visant à envoyer un nouveau message, sans ambiguïté, à l'Iraq. Ce message devrait énoncer clairement et sans équivoque ce qui est exigé du Gouvernement iraquien, à savoir l'accès immédiat, inconditionnel et sans restriction à tous les sites pour les inspecteurs en désarmement, et cela, à la discrétion de la COCOVINU et de l'AIEA elles-mêmes.

Il ne doit laisser aucun doute non plus sur le fait que l'Iraq s'expose à de graves conséquences s'il choisit une fois de plus de ne pas se conformer totalement aux décisions prises par le Conseil de sécurité au nom de la communauté internationale.

Le Canada a toujours été d'avis que ces questions devaient être traitées dans le cadre du Conseil de sécurité. Le devoir du Conseil est de s'exprimer clairement, avec autorité et d'une seule voix, et de relever le défi qui lui a été lancé par l'Iraq.

Nous ne sommes pas sans connaître le sort du peuple iraquien. Notre préoccupation pour lui a grandi à mesure que la tension montait et que nous nous retrouvions à débattre encore et toujours de la question du non-respect et de ses conséquences. Le Gouvernement iraquien ne peut avoir aucun doute sur ce qu'on attend de lui. Le peuple iraquien a payé et continue à payer un prix très élevé pour les mauvais calculs et la politique de la corde raide pratiquée par ses dirigeants dans le passé.

Le Gouvernement iraquien nous a assurés qu'il voulait revenir dans la famille des nations et assister à la levée des sanctions. S'il en est ainsi, le Gouvernement iraquien ne doit pas douter que le chemin de l'acceptation passe par le Conseil de sécurité. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement canadien s'attend à un retour rapide et sans équivoque des inspecteurs en désarmement.

Quant au Conseil, nous l'exhortons à s'exprimer d'une seule voix et à envoyer un message parfaitement

clair au nom de la communauté internationale. Ne permettons à personne de dire maintenant ou plus tard que les signaux étaient contradictoires ou prêtaient à confusion.

Le Conseil de sécurité devrait adopter une nouvelle résolution, ne laissant place à aucune ambiguïté, définissant les termes de la conformité à l'aune desquels le Conseil lui-même sera responsable de juger le comportement de l'Iraq.

L'Iraq, pour sa part, doit servir les intérêts supérieurs de son peuple en coopérant pleinement avec les inspecteurs de l'ONU et en appliquant à la lettre toutes les résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous sommes très heureux, Monsieur le Président, de voir le Cameroun, pays africain frère, présider le Conseil de sécurité, et nous vous souhaitons plein succès.

Cuba, comme pratiquement tous les autres pays, s'oppose à une nouvelle action militaire contre l'Iraq.

Le Mouvement des pays non alignés a une position claire en faveur de la paix. Les pays arabes s'opposent à l'action militaire. La majorité des pays européens et des autres pays développés n'appuient pas une telle action, et la communauté internationale assiste avec étonnement et impuissance aux graves accusations faites sans avoir présenté aucune preuve, ainsi qu'à l'organisation, de façon apparemment inexorable, de cette « guerre annoncée ».

Suite aux contributions importantes de la Ligue des pays arabes et du Secrétaire général de l'ONU, l'Iraq a annoncé qu'il était disposé à permettre le retour des inspecteurs sans condition, et qu'il souhaitait achever la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de ne plus laisser planer aucun doute quant à sa possession éventuelle d'armes de destruction massive.

La décision iraquienne a été bien accueillie par la communauté internationale et par tous ceux qui croient possible et nécessaire d'éviter un conflit aux conséquences imprévisibles. Toutefois, un projet de résolution est en train d'être élaboré au Conseil de sécurité, projet de résolution qui rendrait inévitable la guerre contre l'Iraq.

Le texte de ce projet de résolution prévoit un mécanisme automatique qui déclenchera le recours à la force, et propose de nouvelles procédures dont on sait déjà qu'elles ne sont pas viables, comme, par exemple, celle consistant à faire accompagner les inspecteurs par des forces militaires de l'ONU, la participation de représentants des membres permanents du Conseil de sécurité aux travaux d'inspection, lesquels représentants auraient les mêmes droits que les inspecteurs, l'établissement de zones d'exclusion aérienne et de zones d'exclusion de transports terrestres, et l'obligation pour l'Iraq de permettre que les inspecteurs puissent faire sortir du pays les ressortissants iraquiens et leur famille s'ils souhaitent les interroger.

En réalité, une nouvelle résolution n'est pas nécessaire. Ce qui est important, c'est que les inspecteurs reprennent leur travail en Iraq sans plus tarder. Les récentes conversations de Vienne ont abouti à des progrès significatifs sur les arrangements pratiques pour la reprise des inspections, y compris des garanties pour un accès sans restriction, ce qui démontre que le dialogue et la coopération entre les parties sont la seule voie viable.

Les résolutions pertinentes doivent être appliquées de bonne foi par toutes les parties afin de progresser vers une solution complète de la question de l'Iraq qui garantisse la paix et la stabilité de la région et prévoie la levée du régime de sanctions qui cause de grandes souffrances au peuple iraquien.

La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Iraq, du Koweït et de tous les pays de la région doivent être respectées.

Cuba défend le droit international que nous considérons comme étant la seule garantie viable de la paix et de la sécurité internationales. Nous croyons que le monde doit être réglementé par un système de sécurité collective fondé sur la coopération et qui donne des garanties à tous. Ce système ne peut être remplacé par la loi de la jungle ni par des doctrines qui constituent une violation de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies et déforment le droit immanent de légitime défense, tel que l'indique l'Article 51.

On ne saurait laisser se substituer à l'ordre international actuel, ordre insoutenable, injuste et profondément inéquitable, un ordre encore plus primitif.

Cuba, qui n'a jamais mis au point des armes de destruction massive, nucléaires ou autres –et est bien décidée à ne jamais le faire – réitère que le désarmement général et complet est la seule voie possible vers la paix.

On a dit que la crédibilité de l'ONU serait en jeu si elle n'appuyait pas une attaque militaire contre l'Iraq. En réalité, si le Conseil de sécurité n'agit pas, comme il se doit de le faire, pour préserver la paix et la sécurité internationales, s'il appuie une guerre qui, jusqu'à présent, n'a pu être justifiée comme étant la seule option possible, c'est alors que se posera le problème de savoir si l'ONU pourra survivre à une situation qui détruira une crédibilité déjà bien entamée.

Nous sommes tous au courant, depuis des semaines, des conciliabules secrets qui ont lieu entre certains membres permanents de cet organe sur la question de l'Iraq, sans qu'il ait été tenu aucun compte de l'opinion connue mais bâillonnée du reste des Membres de cette organisation, au nom duquel le Conseil doit agir.

Nous nous sentons tous humiliés, quand les membres non permanents du Conseil de sécurité, malgré la crédibilité que leur confère le fait d'avoir été élus par la majorité écrasante des États Membres de l'ONU, se voient exclure publiquement du processus de prise de décisions, lesquelles sont prises derrière leur dos.

Cuba espère que le dialogue et la négociation auront gain de cause et que l'on ne continuera plus d'entendre les cris de guerre contre l'Iraq. Cuba espère que le Conseil de sécurité agira conformément à ses responsabilités et reprendra le rôle qui est le sien en ces circonstances exceptionnelles. Sinon, le mal fait à l'ordre international, à la sécurité collective des États et à l'ONU sera irréparable et la responsabilité historique, immense.

Le Président : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous félicitons votre pays frère, et nous sommes pleinement convaincus que vous mènerez avec succès les travaux du Conseil en cette période extrêmement difficile, grâce à votre sagesse, à votre courtoisie sans faille et à vos compétences bien connues.

La question dont est saisi le Conseil aujourd'hui est une question grave et pleine de dangers. Cela nous impose donc à nous tous d'agir avec sagesse et objectivité. Nous avons été frappés par le fait que la crise iraquienne, dont les effets ont été ressentis partout dans le monde et qui a provoqué des débats prolongés dans les médias et dans les milieux politiques, a été fort peu examinée au Conseil. Nous nous serions attendus à ce que le Conseil élargisse l'étendue de ses présentes consultations afin d'y inclure la participation des non membres, au nom de la justice et de la transparence.

Nous ne nous attendions pas à ce que le Conseil soit enfermé derrière de lourdes portes, restreignant les débats et limitant le nombre des participants aux consultations, à raison de cinq au maximum. La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui incombe au Conseil de sécurité, conformément à la Charte, doit être, aujourd'hui plus que jamais, assumée dans le plein respect des dispositions de la Charte, avec clarté et dans la transparence.

Il n'existe pas de meilleure occasion pour traduire nos aspirations dans la réalité. La légalité des mesures prises et des résolutions adoptées par le Conseil découle du mandat que lui ont confié les États Membres. Ce sont les États Membres qui ont confié au Conseil de sécurité la tâche de maintenir, en leur nom, la paix et la sécurité internationales. Partant de ce principe, le Conseil, ne devrait pas – ce n'est certainement pas ce que nous attendons de lui – prendre des décisions importantes sans consulter l'ensemble des Membres au début de ses discussions et, en particulier, à une étape ultérieure, avec les États directement concernés. Cette double consultation est nécessaire pour que les résolutions du Conseil aient un caractère universel. Cette exigence ne peut être ignorée si le Conseil de sécurité souhaite vraiment refléter la volonté de la communauté internationale.

Nous avons tous suivi l'évolution de la situation iraquienne, en particulier les faits plus récents. Nous avons tous demandé le respect du droit international et l'application des résolutions du Conseil de sécurité, s'agissant du retour des inspecteurs internationaux en Iraq. L'Iraq a pris une sage décision en acceptant le retour des inspecteurs sans restrictions ni conditions. Nous nous étions alors félicités de sa décision, estimant que c'était une étape nécessaire sur la voie du règlement de la crise, qui contribuerait à désamorcer les tensions, à éviter la guerre et à permettre la levée des sanctions imposées à l'Iraq, dans le plein respect des exigences du droit international, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et du Koweït et le règlement des questions en suspens, y compris la question des prisonniers de guerre koweïtiens et des personnes portées disparues. Vous vous souviendrez sans doute, Monsieur le Président, que le Sommet de Beyrouth de la Ligue des États arabes, tenu en mars dernier, avait appuyé cette position et salué la réconciliation entre l'Iraq et le Koweït.

Nous respectons le droit international. C'est notre recours et notre refuge s'il s'applique vraiment de façon neutre et objective sans sélectivité ni duplicité. À cet égard, je voudrais indiquer que le Conseil de sécurité s'est avéré incapable d'assumer ses responsabilités pour empêcher les offensives israéliennes contre les territoires palestiniens occupés. Le Conseil de sécurité a préféré ignorer le fait qu'Israël a refusé d'appliquer, pas seulement une, mais 29 résolutions du Conseil relatives à la situation dans les territoires palestiniens occupés. En outre, Israël a continué de mettre au point des armes de destruction massive et de menacer la paix et la sécurité des pays voisins et de la région tout entière.

Le monde n'a pas besoin d'une nouvelle guerre dans laquelle des innocents, y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées, seraient tués ou laissés sans-abri. Le règlement pacifique des différends, conformément au droit international et d'une façon équitable et objective, est la seule option pour les pays épris de paix. C'est la seule garantie de préserver la paix et la sécurité internationales, conformément aux principes de la justice et de l'égalité.

Nous devons exhorter à la retenue. Nous devons accorder aux inspecteurs les délais nécessaires pour qu'ils s'acquittent de leur mandat, au lieu d'adopter dans la hâte des mesures nouvelles qui auront des effets négatifs à long terme. Nous estimons que la situation actuelle n'exige pas l'adoption de nouvelles résolutions par le Conseil de sécurité.

Rappelons-nous tous que la Charte a été adoptée dans le but de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Le Conseil a pour tâche de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous n'attendons en aucun cas du Conseil qu'il lâche ses molosses de guerre.

Le Président : Je remercie le représentant du Soudan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fall (Sénégal) : Il m'a été agréable il y a quelque jours de vous adresser, Monsieur le Président, toutes mes félicitations. Permettez-moi de vous renouveler mes compliments.

Ce qu'il est convenu d'appeler « la question iraquienne » est apparu aujourd'hui comme l'un des dossiers les plus brûlants de politique internationale inscrits à l'ordre du jour de toutes les chancelleries du monde. Si l'excessive médiatisation du débat sur l'Iraq en est l'une des raisons, certains observateurs n'hésitent guère à apprécier le réchauffement de la question iraquienne, à la lumière des tragiques attentats terroristes du 11 septembre 2001 et de la recrudescence des violences au Moyen-Orient. Le Sénégal, pour sa part, je m'empresse de le souligner, ne souhaite nullement s'engager dans un débat aussi controversé sur l'interconnexité réelle, apparente ou supposée de ces données factuelles.

En prenant part à ce débat public du Conseil de sécurité sur la situation entre l'Iraq et le Koweït, le Sénégal entend simplement mettre l'accent sur deux préoccupations fondamentales. Premièrement, il y a l'impérieuse obligation pour l'Iraq et ses dirigeants à se conformer, sans conditions ni conditionnalités, aux résolutions, à toutes les résolutions, du Conseil de sécurité adoptées depuis 1991.

Deuxièmement, il y a l'exigence impérative d'une action internationale concertée et pleinement légitimée par une délibération collective du Conseil de sécurité, et ce, en cas de défaillance de Bagdad et de son refus délibéré de déférer aux injonctions du Conseil.

Il n'est peut-être pas besoin de rappeler à votre Conseil que mon pays, le Sénégal, est l'un des rares États Membres d'Afrique saharienne, à avoir pris part à la coalition « Bouclier du désert », en 1991. La mission fondamentale de cette opération était de mettre fin à l'occupation iraquienne du Koweït et de permettre à ce pays ami de recouvrer la pleine et entière souveraineté sur son territoire.

Cette coalition avait été expressément constituée sur la base et en application d'une résolution du Conseil de sécurité. Quatre-vingt-treize soldats sénégalais ont perdu la vie, victimes d'un tragique accident d'avion, sur le chemin du pèlerinage, quelques jours avant leur retour triomphal au pays. Leur deuil continue d'être porté par leurs familles, par le peuple sénégalais, solidairement avec tous les membres de la coalition « Bouclier du désert ».

Mais ce combat fut le nôtre. Il était le combat de la communauté internationale contre l'agression, le combat pour le respect du droit international et de la Charte, le combat de notre Organisation commune à laquelle l'Iraq et le Koweït sont et continuent d'être parties intégrantes.

Onze années après l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité 687 (1991), le dossier iraquien reste encore grandement ouvert sur la table du Conseil de sécurité et, si les sanctions drastiques imposées par le Conseil tardent à être levées, et que le peuple iraquien continue d'en être, hélas, la principale victime, la responsabilité exclusive en revient, il faut bien en convenir, au non-respect par le Gouvernement iraquien des résolutions du Conseil de sécurité.

Nous l'en conjurons, l'Iraq doit absolument répondre, et de manière concrète, aux requêtes koweïtiennes, y compris celles relatives à la libération des détenus koweïtiens, ainsi qu'au retour de tous les biens et archives d'État du Koweït, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À l'avenant, Bagdad doit impérativement se soumettre aux exigences posées par la résolution 687 (1991) du Conseil sur l'élimination des armes de destruction massive qui seraient en sa possession et honorer scrupuleusement les engagements auxquels il a souscrit, au regard de la non-acquisition d'armes prohibées par le Conseil.

Au demeurant, l'expulsion des inspecteurs de la Commission spéciale des Nations Unies, en 1998, ne pouvait que susciter doutes, suspicions et exaspération de la part de la communauté internationale quant à la volonté réelle de l'Iraq de se conformer à ses obligations internationales en matière de désarmement. C'est donc fort légitimement que la communauté des nations doute et continue de douter de la matérialité ou de la non-existence d'un potentiel iraquien en armes de destruction massive, biologiques, chimiques, bactériologiques, radiologiques, voire nucléaires. Et ce, malgré les assurances et apaisements réitérés de l'Iraq, malgré les multiples visites de site organisées, ces derniers mois, avec une forte médiatisation.

Cela dit, noté et enregistré, il reste qu'en acceptant le retour des inspecteurs de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) (ex-Commission spéciale) et en s'engageant, « urbi et orbi », à leur offrir toutes les garanties requises de sécurité, de circulation et d'accès à tous les sites convenus, sans conditions et sans entraves, Bagdad a franchi un pas significatif dans la bonne direction. Aussi, ma délégation se félicite-t-elle de l'accord conclu, à Vienne, il y a quelques jours, entre l'ONU et l'Iraq, sur les modalités de retour des inspecteurs.

Dans cet esprit, le Sénégal exhorte instamment l'Iraq à respecter scrupuleusement les termes de l'accord conclu, en facilitant l'accès immédiat, inconditionnel et illimité aux sites suspectés, y compris ceux dits « sensibles ». Car tout devrait être entrepris pour prévenir et éviter, plutôt que de reporter ou différer, un affrontement militaire aux conséquences incalculables pour la planète, singulièrement dans cette région névralgique du monde, déjà meurtrie par tant de conflits et de drames dont les victimes privilégiées sont toujours les populations civiles désarmées, les femmes et les enfants notamment.

L'Iraq et ses dirigeants doivent comprendre qu'ils n'ont rien à gagner d'un affrontement militaire; ils ont, bien au contraire, tout à y perdre, et nous autres aussi, peuples des Nations Unies. Les immenses ressources qui risquent d'être englouties dans une guerre dont le scénario serait écrit et l'issue déjà connue, pourraient être mises à profit pour reconstruire ce pays au glorieux passé, alléger les souffrances de populations frappées, et construire une société toujours plus démocratique et pacifique, en harmonie avec ses voisins et le reste de la communauté internationale.

Mon pays, le Sénégal, comprend bien les préoccupations sécuritaires, existentielles et

humanitaires de certains États Membres, préoccupations tout à fait légitimes, notamment sous l'éclairage « en grandeur nature » des événements tragiques du 11 septembre 2001 et de la persistance de la menace terroriste dans le monde.

Mais, seule une action multilatérale, conçue ensemble et de manière concertée, peut assurément venir à bout des menaces multiples qui hypothèquent l'avenir de l'humanité. C'est la raison pour laquelle le Sénégal estime que toute action coercitive internationale doit absolument s'inscrire dans le cadre de l'ONU qui, seule, est à même de lui conférer une légitimité internationale incontestable, par le canal du Conseil de sécurité.

Aussi importe-t-il au plus haut point, que notre Conseil prenne la pleine mesure des responsabilités historiques que lui assigne la Charte de San Francisco à laquelle nous avons tous, sans exception, adhéré librement et sans réserve. Le risque est grand, en effet, que notre Conseil, et l'ONU avec lui, perde sa crédibilité, s'il ne remplissait pas ses obligations statutaires dans le dossier iraquien, comme pour tous les autres inscrits à son ordre du jour.

Afin que l'exception ne dégénère pas en règle et que la norme ne se dissolve pas dans un vaste régime dérogatoire dont exciperaient maints États, la même énergie déployée par le Conseil sur la question iraquienne peut et doit servir de précédent dans la gestion d'autres dossiers tout aussi pressants. Aucun État Membre ne prétendant se situer au-dessus de l'ONU, ni s'extraire délibérément du champ du droit international, les résolutions du Conseil sont contraignantes pour chacun et pour tous, y compris les États qui défieraient depuis 35 ans l'ONU, les États qui possèderaient un arsenal de destruction massive, les États qui occuperaient militairement des territoires étrangers, en violation des résolutions de l'ONU.

Ensemble, tenons alors un pari optimiste mais raisonné sur l'avenir, avec le ferme espoir que le multilatéralisme, principe fondateur de notre Organisation mère, triomphera dans l'intérêt bien compris de tous et de chacun.

Au moment où les uns et les autres affûtent nerveusement leurs armes, tandis que des populations exsangues ont perdu toutes larmes pour pleurer leur détresse, il nous faut continuer ensemble à déployer et activer les ressorts encore inexplorés et inexploités d'une solution diplomatique fondée sur la force de la loi internationale et dérivée de la pertinence des résolutions du Conseil de sécurité.

À cet égard, le Sénégal apprécie particulièrement les récentes mises au point américaine et britannique

quant au véritable objectif du désarmement iraquien, tout en appuyant la position des Européens, singulièrement la France, dont les efforts et initiatives pour une issue à la crise dans le cadre de l'ONU méritent d'être salués.

Dans cette quête de solution pacifique au contentieux qui oppose l'Iraq aux Nations Unies, le Sénégal soutient le Secrétaire général Kofi Annan dans ses efforts personnels en faveur d'un règlement fondé sur le strict respect des principes inscrits au frontispice de la Charte de San Francisco, et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous le savons, l'Organisation des Nations Unies a été créée sur les décombres d'une Société des Nations (SDN) totalement indifférente, attentiste devant le sort de petits pays, et dans la dynamique de la victoire des Alliés de la Seconde Guerre mondiale. Sa mission fondamentale, loin d'être la guerre, reste donc une mission de paix : paix entre les États, paix entre les peuples, paix entre les nations.

Refusons d'être « inférieurs à l'événement » et restons alors toujours fidèles à cet objectif cardinal qui demeure la raison d'être de notre Organisation commune, avant tout soucieuse de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le Président : Je remercie le représentant du Sénégal des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Étant donné qu'il reste encore un grand nombre d'orateurs inscrits sur ma liste, et vu l'heure tardive – il est 18 h 5 – j'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance maintenant et de la reprendre demain, jeudi 17 octobre, à 10 heures précises.

La séance est suspendue à 18 h 5.